

P.H.P.
PLANTATIONS DU HAUT PENJA



Octobre 2014

PLANTATIONS DU HAUT PENJA "PHP" Société Anonyme au capital de 499 500 000 F CFA	<i>Certifiée ISO-14001 par DNV depuis 2001</i>
Siège Social : B.P. 5 NYOMBE (Rép. du Cameroun) R. C. C. M. 93/87-88 Mbanga	<i>Certifiée EUREPGAP par SGS depuis 2005</i>
Locataire-gérant du fonds de commerce de la SBM I U: M060400018996 K - RF. Du Réel	
Bureau à Douala : Quai Fruitier n°12 au P.A.D. Adresse postale : B.P. 15 317 Akwa Douala	

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Nyombé, le 6 octobre 2014,

Nos réf.: **MAB/PHP/TRAVX/2014**

Chère Madame/Cher Monsieur,

OBJET : INVITATION À SOUMISSIONNER « REALISATION DE TRAVAUX »

Suite à votre demande concernant l'appel d'offres susmentionné, veuillez trouver les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres:

VOLUME 1

SECTION 1: INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

SECTION 2: FORMULAIRE DE SOUMISSION

SECTION 3: GARANTIE DE SOUMISSION

SECTION 4: QUESTIONNAIRES

Avis additionnel aux soumissionnaires

Informations générales sur le soumissionnaireModèle 4.1

Descriptif de l'organisationModèle 4.2

ProcurationModèle 4.3

État financierModèle 4.4

Identification financièreModèle 4.5 a)

Fiche d'identité légaleModèle 4.5 b)

Qualifications techniquesModèle 4.6

PersonnelModèle 4.6.1

ÉquipementModèle 4.6.2

Plan de travail et programmeModèle 4.6.3

Expérience comme titulaireModèle 4.6.4

Information sur les « joint ventures »	Modèle 4.6.5
Historique des litiges	Modèle 4.6.6
Système(s) d'assurance qualité	Modèle 4.6.7
Hébergement du gestionnaire de projet	Modèle 4.6.8
Autres informations	Modèle 4.6.9

SECTION 5: GRILLE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE ET GRILLE D'ÉVALUATION

Grille de Conformité Administrative

Grille d'Évaluation

VOLUME 2

SECTION 1: CONTRAT

SECTION 2: CONDITIONS GÉNÉRALES DES MARCHÉS DE TRAVAUX

SECTION 3: CONDITIONS PARTICULIÈRES

SECTION 4: MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION

SECTION 5: MODÈLE DE GARANTIE DE PRÉFINANCEMENT

SECTION 6: MODÈLE DE GARANTIE DE RETENUE

VOLUME 3

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

VOLUME 4

MODÈLE D'OFFRE FINANCIÈRE

BORDEREAU DE PRIX/DÉCOMPOSITION DU PRIX

VOLUME 5

DOCUMENTS DE CONCEPTION, ET LES PLANS

Pour obtenir des informations complètes sur les procédures d'appel d'offres, veuillez vous référer au guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de l'UE et ses annexes, qui peuvent être téléchargés de l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/comm/europeaid/tender/gestion/index_fr.htm

Nous attendons de recevoir votre offre. Si vous décidez de ne pas soumettre d'offre, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer par écrit, en indiquant les raisons de votre décision.

Nous vous prions d'accepter, Madame/Monsieur, nos salutations distinguées

Audrey SIRVENTE

Plantations du Haut Penja

Responsable de programme UE

VOLUME 1

SECTION 1: INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

SECTION I INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION: MAB/PHP/TRAVX/2014

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent le marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte; toute réserve peut donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes Instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE, qui s'applique au présent appel (disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/practical_guide/index_fr.htm).

CONTENU

1.	INSTRUCTIONS GÉNÉRALES -----	7
2.	FINANCEMENT -----	8
3.	PARTICIPATION-----	8
4.	UNE OFFRE PAR SOUMISSIONNAIRE -----	9
5.	FRAIS DE SOUMISSION -----	9
6.	INSPECTION DU SITE -----	9
7.	CONTENU DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES -----	10
8.	EXPLICATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES -----	10
9.	MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES-----	10
10.	LANGUE DES OFFRES -----	11
11.	CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES-----	11
12.	INFORMATIONS/DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE -----	12
13.	PRIX DES OFFRES-----	17
14.	PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES-----	17
15.	GARANTIE DE SOUMISSION -----	18
16.	SOLUTIONS VARIANTES -----	18
17.	SCELLAGE, MARQUAGE ET REMISE DES OFFRES-----	19
18.	EXTENSION DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION DES OFFRES-----	20
19.	OFFRES TARDIVES -----	20
20.	MODIFICATIONS ET RETRAIT DES OFFRES-----	20
21.	OUVERTURE DES OFFRES -----	20
22.	ÉVALUATION DES OFFRES -----	21
23.	CORRECTION DES ERREURS -----	23
24.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION-----	23
25.	NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION, CLARIFICATIONS CONTRACTUELLES -----	23
26.	SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE D'EXÉCUTION -----	24
27.	ANNULATION DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES -----	24
28.	CLAUSES DÉONTOLOGIQUES-----	25
29.	RECOURS -----	27

PARTIE GÉNÉRALE

1. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1.1 Les soumissionnaires doivent déposer des offres pour la totalité des travaux demandés dans le dossier. Aucune offre ne sera acceptée pour un lot incomplet.

1.2 Calendrier:

	DATE	HEURE*
Réunion d'information	Sans objet	
Visite du site	Sur demande	
Délai limite pour adresser une demande d'informations complémentaires au pouvoir adjudicateur	21 jours avant la date limite de remise des offres	10h
Date limite pour la fourniture d'informations complémentaires par le pouvoir adjudicateur	11 jours avant la date limite de remise des offres	-
Délai ultime pour la remise des offres	14/11/2014	18h
Séance d'ouverture des offres	18/11/2014	10h
Notification de l'attribution du marché à l'attributaire	Au maximum 90 jours à partir de la date limite de remise des offres	-
Signature du contrat	Au maximum 150 jours à partir de la date limite de remise des offres	-

* Toutes les heures sont celles propres au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur

⊗ Date provisoire

2. FINANCEMENT

Le projet est cofinancé par l'Union européenne conformément aux règles du Programme Mesures d'Accompagnement Banane de la Commission Européenne au secteur bananier du Cameroun (MAB).

3. PARTICIPATION

- 3.1 La participation à la procédure est ouverte à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] établies dans l'un des États membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au Programme Mesures d'Accompagnement Banane de la Commission Européenne au secteur bananier du Cameroun au titre duquel le marché est financé. Tous les travaux, fournitures et services doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays. La participation est également ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est régie par l'instrument spécifique applicable au programme sur la base duquel le marché est financé.]
- 3.2 Ces conditions visent tous les nationaux desdits États et toutes les entités juridiques et sociétés constituées et régies selon le droit civil, commercial ou public de ces pays, qui y ont leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur activité commerciale principale. Une entité juridique ou une société disposant d'un siège statutaire doit être engagée dans une activité réelle et continue avec l'économie de l'État concerné. Les soumissionnaires doivent fournir les preuves attestant de leur situation.
- 3.3 Les conditions d'admissibilité détaillées aux points 3.1 et 3.2 s'appliquent à tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium, à tous les sous-traitants et à tous les fournisseurs des soumissionnaires. Tous les soumissionnaire, tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium, tous les sous-traitants fournissant plus de 10% des travaux et tous les fournisseur fournissant plus de 10% des travaux doivent certifier qu'ils remplissent ces conditions et prouver qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité par des documents datés de moins de un an avant la date limite de soumission des offres, établis conformément à leur droit national ou à la pratique ou en fournissant des copies des documents originaux relatifs à leur enregistrement et/ou leur statut juridique, qui établissent leur lieu d'enregistrement et/ou leur siège statutaire ainsi que, s'il diffère, le siège de leur administration centrale. Le pouvoir adjudicateur peut accepter d'autres preuves satisfaisantes que ces conditions sont remplies.

- 3.4 Sont exclues de la participation et de l'attribution de marchés les personnes physiques, sociétés ou entreprises qui se trouvent dans l'une des situations mentionnées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE. Les soumissionnaires doivent produire une déclaration selon laquelle ils ne se trouvent pas dans l'une quelconque des situations d'exclusion visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la Communauté européenne. Cette déclaration doit englober tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion, conformément au point 2.3.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE.
- 3.5 Le cas d'exclusion visé au point 3.4., s'applique à tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium, à tous les sous-traitants et tous les fournisseurs des soumissionnaires.
- 3.6 La limite maximale de sous-traitance autorisée ne peut dépasser 30 % de la valeur de l'offre¹.

4. UNE OFFRE PAR SOUMISSIONNAIRE

Une société ne peut soumissionner que pour une seule offre à titre individuel ou en tant que membre d'une Joint Venture/d'un Consortium pour le même contrat. La soumission ou la participation en tant que soumissionnaire dans plus d'une offre pour un contrat entraînera la disqualification de toutes les offres incluant cette société. Une même société peut seulement participer en tant que sous-traitante dans plusieurs offres, si cela est justifié par les spécificités du marché et avec l'accord du pouvoir adjudicateur.

5. FRAIS DE SOUMISSION

- 5.1 Tous les frais associés à la préparation et à la soumission des offres sont à la charge du soumissionnaire. Le pouvoir adjudicateur n'encourt aucune responsabilité pour ces frais, et ce quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure.
- 5.2 Le pouvoir adjudicateur n'encourt aucune responsabilité, ni aucun frais, s'agissant des dépenses ou des pertes éventuellement supportées par le soumissionnaire lors des visites et lors de l'examen du site ou pour tout autre aspect relatif à sa soumission.

6. INSPECTION DU SITE

- 6.1 Le soumissionnaire est fortement invité à visiter et à inspecter le site des travaux et ses alentours afin de déterminer, sous sa propre responsabilité, à ses frais et à ses risques, les éléments nécessaires à la préparation de son offre et à la signature du contrat de travaux. Une visite guidée pourra être organisée sur demande auprès des Services Technique de la PHP (M.Gérard) à l'adresse électronique : t.gerard@phpcam.net.
- 6.3 NA

¹ Lorsque la sous-traitance est incluse dans l'offre, il est recommandé que les arrangements contractuels entre le soumissionnaire et ses sous-traitants contiennent des dispositions sur la médiation comme moyen alternatif de règlement des litiges, en conformité avec les pratiques nationales et internationales.

DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

7. CONTENU DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents spécifiés dans la lettre d'invitation à soumissionner. Les soumissionnaires sont entièrement responsables de l'examen attentif du dossier d'appel d'offres, y compris les dessins disponibles pour vérification, toute modification envoyée lors de la période de soumission des offres, ainsi que pour l'obtention de l'information fiable sur les conditions et obligations susceptibles d'affecter le montant ou la nature de l'offre ou l'exécution des travaux. Dans l'hypothèse où son offre serait retenue, aucune demande de modification du montant découlant d'erreurs ou d'omission dans les obligations précédemment décrites ne sera admise.

8. EXPLICATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES

- 8.1 Les soumissionnaires peuvent poser des questions par écrit jusqu'à 21 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché:

Thierry GERARD / Audrey SIRVENTE / Laureline CARON

PHP, BP 05 NYOMBE, CAMEROUN

t.gerard@phpcam.net / a.sirvente@phpcam.net / l.caron@phpcam.net

Le pouvoir adjudicateur n'a pas d'obligation de fournir des informations complémentaires après cette date.

Le pouvoir adjudicateur doit répondre à toutes les questions des soumissionnaires au moins 11 jours avant la date de réception des offres.

- 8.2 Les questions/réponses seront publiées sur le site Internet de l'Assobacam : <http://www.assobacam.com>.

9. MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES

- 9.1 Le pouvoir adjudicateur peut modifier les documents de l'appel d'offres en publiant des modifications jusqu'à 11 jours avant la date de soumission des offres.
- 9.2 Chaque modification publiée fait partie des documents d'appel d'offres seront publiées sur le site Internet de l'Assobacam : <http://www.assobacam.com>.
- 9.3 Le pouvoir adjudicateur peut, si nécessaire et en conformité avec la clause 18 ci-après, étendre la date limite de soumission des offres de manière à laisser aux soumissionnaires suffisamment de temps pour prendre en compte ces modifications dans la préparation de leurs offres.

PRÉPARATION DES OFFRES

10. LANGUE DES OFFRES

- 10.1 Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure, qui est le français. Toute correspondance relative aux paiements, en ce compris les factures et les certificats de paiements intermédiaires et finaux, doit également être envoyée au pouvoir adjudicateur en français.
- 10.2 Si les pièces justificatives demandées ne sont pas écrites dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres doit être fournie. Lorsque les documents sont rédigés dans une langue officielle de l'Union européenne autre que celle utilisée dans l'appel d'offres, il est vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de l'appel d'offres afin de faciliter l'évaluation des documents.

11. CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES

- 11.1 Les offres doivent remplir les conditions suivantes:
- 11.1.1 Les offres doivent contenir les documents et informations mentionnés au point 12 ci-dessous.
 - 11.1.2 L'offre doit être signée par une ou plusieurs personnes habilitées par une procuration qui est produite conformément au Formulaire 4.3 du Volume 1, section 4, du dossier d'appel d'offres.
 - 11.1.3 Les pages pertinentes des documents spécifiés au point 12 doivent être signées comme indiqué.
 - 11.1.4 Le soumissionnaire doit fournir tous les documents requis par les dispositions du dossier d'appel d'offres. Tous ces documents, sans exception, doivent se conformer strictement à ces conditions et dispositions, et ne peuvent pas contenir d'altérations faites par le soumissionnaire. Les offres qui ne sont pas conformes aux exigences du dossier d'appel d'offres peuvent être rejetées.
- 11.2 Les travaux sont divisés en lots. Le soumissionnaire peut remettre une offre pour seulement un lot, plusieurs, ou tous les lots.
- 11.2.1 Chaque lot fera l'objet d'un contrat séparé et les quantités indiquées pour chacun des lots sont indivisibles. Le soumissionnaire doit offrir les quantités demandées dans leur ensemble ou par lot. En aucun cas, les offres portant sur une partie des quantités demandées ne seront prises en compte.
 - 11.2.2 Un soumissionnaire peut inclure dans son offre la remise globale qu'il est prêt à accorder dans l'hypothèse où tout ou partie des lots pour lesquels il a soumissionné lui seraient attribués. La remise doit être clairement indiquée, de manière à pouvoir être annoncée lors de la séance d'ouverture publique.
 - 11.2.3 NA
 - 11.2.4 Les marchés seront attribués lots par lots, mais le pouvoir adjudicateur doit choisir la solution globale la plus favorable prenant en compte les remises proposées.

12. INFORMATIONS/DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

12.1 Toutes les offres doivent comprendre les informations et les documents dûment complétés suivants:

12.1.1 Le formulaire de soumission et l'appendice, conformément aux formulaires figurant au Volume 1, section 2;

12.1.2 La documentation requise dans le questionnaire figurant au Volume 1, section 4, en ce compris tous les formulaires y adjoints;

12.1.3 Les formulaires qui figurent au Volume 4;

Volume 4.2.2 – Récapitulatif;

Volume 4.2.3 - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire;

Volume 4.2.4 – le cas échéant: Tableau des Travaux en régie;

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et le Sous-détail des Prix ne dérogent en aucune manière de la clause selon laquelle, dans un marché à forfait, le prix total du marché reste fixe, indépendamment des quantités de travaux réellement exécutées.

12.1.3.1 Les prix indiqués dans la section du Volume 4 sont présumés avoir été déterminés sur la base des conditions en vigueur 30 jours avant la date ultime fixée pour la soumission des offres.

Le Sous-détail des Prix devra être utilisé lorsque cela s'avère nécessaire à l'une des fins quelconques dans le cadre du marché, en particulier pour fournir la formule de révision des prix mentionnée à l'article 48.2 des conditions particulières.

Les informations requises dans la section relative au Sous-détail des Prix ne sont pas nécessaires. Toutefois, étant donné que la formule de révision des prix indiquée à l'article 48.2 des conditions particulières utilise les coefficients fournis dans le Sous-détail des Prix, la décision de ne pas demander le Sous-détail des Prix implique que le pouvoir adjudicateur utilisera sa propre formule de révision des prix.

12.1.4 États des flux trésorerie;

12.1.5 Copies des documents les plus récents contenant l'organigramme, le statut juridique et le lieu d'enregistrement du siège du soumissionnaire, une procuration habilitant la personne signataire de l'offre et toute la documentation y relative. Ces documents doivent être conformes aux modèles figurant dans le Volume 1, section 4, du dossier d'appel d'offres:

À compléter conformément au questionnaire figurant au Volume 1, section 4

- Information générale sur le soumissionnaire (formulaire 4.1)
- Descriptif de l'organisation (formulaire 4.2)
- Procuration (formulaire 4.3)

12.1.6 Preuve démontrant que les actifs liquides et l'accès aux facilités de crédit sont adéquats aux fins du marché, confirmée par un état financier relatif aux trois dernières années, vérifiée par un expert-comptable. Cette preuve doit être fournie en utilisant le formulaire 4.4, état financier, du Volume 1, section 4, du dossier d'appel d'offres.

12.1.7 NA.

12.1.8 Le signalétique financier (Formulaire 4.5a, Volume 1) et la Fiche d'Entité Légale (formulaire 4.5b, Volume 1). Lorsque le soumissionnaire a déjà signé un autre contrat financé par l'Union européenne, il peut fournir, au lieu des formulaires et des pièces justificatives, soit les numéros de dossier reçus, soit les copies des formulaires fournis à cette occasion, à moins qu'un changement ne soit intervenu entretemps.

12.1.9 Les informations quant aux qualifications techniques du soumissionnaire. Ces informations doivent être fournies dans le cadre des formulaires figurant au Volume 1, section 4, du dossier d'appel d'offres, et doivent contenir:

- une présentation de l'organisation du soumissionnaire, en ce compris le nombre total de ses effectifs tifs (formulaire 4.6.1.1),
- une liste du personnel proposé pour l'exécution du contrat, avec les CV du personnel principal (formulaires 4.6.1.2 et 4.6.1.3),
- une liste de l'équipement destiné à l'exécution du contrat. Les descriptions doivent démontrer la capacité du soumissionnaire à réaliser les travaux, et doivent comprendre, entre autres, les éléments suivants:

<* machines d'excavation éventuelles

* équipements d'assèchement éventuels

* bétonneuses

* grues et équipements de levage... >

Le soumissionnaire doit indiquer si ces équipements sont sa propriété, sont loués ou sont utilisés par un sous-traitant. Les documents du fabricant décrivant complètement l'équipement et la preuve de la propriété du matériel doivent être remis avec l'offre (formulaire 4.6.2).

- une liste des matériaux et fournitures éventuelles destinés à être utilisés dans les travaux.
- un programme de travail comportant de brèves descriptions des activités principales (formulaire 4.6.3), indiquant le déroulement des tâches et le calendrier proposé pour l'exécution de celles-ci. En particulier, la proposition devra détailler les travaux temporaires et permanents à réaliser. Le soumissionnaire doit prendre en compte les conditions climatiques habituelles ainsi que de l'exigence de préparer des plans préalablement à

l'exécution des travaux de construction. En outre, le soumissionnaire doit fournir un exposé complet de ses méthodes de travail, avec des plans si nécessaire, indiquant les méthodes qu'il propose pour réaliser les travaux. En particulier, le soumissionnaire doit indiquer le nombre, les types et les capacités des équipements et des personnes qu'il propose d'utiliser pour la réalisation des principales activités des travaux.

- diagramme en bâtons des dates clefs montrant les périodes et les tâches dévolues à son personnel sur ce marché (formulaire 4.6.3);
- les données concernant les sous-traitants et le pourcentage des travaux à sous-traiter (formulaire 4.6.3),
- les preuves d'une expérience pertinente dans l'exécution de travaux de nature similaire, intégrant la nature et la valeur des marchés pertinents, de même que les travaux en cours et engagés contractuellement (formulaire 4.6.4). Ces preuves devront inclure une expérience réussie, au cours des 3 dernières années, comme titulaire principal dans la réalisation d'au-moins 3 projets de même nature et de complexité comparable à celle des travaux qui font l'objet de l'appel d'offres,
- le cas échéant, des informations sur les soumissionnaires faisant partie d'une joint-venture/d'un consortium (formulaire 4.6.5),
- les détails relatifs à l'historique de leurs litiges durant les 3 dernières années (formulaire 4.6.6),
- toute autre information (formulaire 4.6.9).

12.1.10 Les pièces justificatives, déclarations et engagements conformément aux points 3.1 à 3.6 ci-dessus. Ces documents doivent couvrir tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium, tous les sous-traitants et tous les fournisseurs des soumissionnaires, comme stipulé.

12.1.11 Sauf dispositions contractuelles contraires, tous les matériaux, équipements et services à fournir dans le cadre du marché doivent provenir d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme indiqué au point 3.1 ci-dessus. Les soumissionnaires doivent fournir un engagement signé par représentant par lequel ils certifient leur conformité à cette exigence.

A ces fins, l' "origine" s'entend du lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et/ou du lieu à partir duquel les services sont prestés. L'origine des biens doit être déterminée en conformité avec le Code des Douanes Communautaire ou avec les accords internationaux desquels le pays concerné est signataire.

12.1.12 Modifications (le cas échéant),

12.1.13 La garantie de soumission selon le modèle fourni au Volume 1, section 3

12.2 Afin d'être considérés comme éligibles pour l'attribution du marché, les soumissionnaires doivent fournir la preuve qu'ils répondent aux critères de sélection. Cette preuve doit être fournie par les soumissionnaires par le biais des

informations et des documents décrits au point 12.1 ci-dessus et sous toute autre forme que les soumissionnaires souhaiteraient utiliser.

Dans le cas d'une offre soumise par un consortium, et sauf disposition contraire, ces critères de sélection seront appliqués au consortium dans son ensemble:

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble.

Les critères de sélection de chaque soumissionnaire sont les suivants:

1. Capacité économique et financière du soumissionnaire (basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures).

L'objectif de ce critère est d'examiner la capacité d'autofinancement du soumissionnaire ou du consortium si le marché leur était attribué.

Critère retenu:

- Le chiffre d'affaires moyen annuel du soumissionnaire au cours de ces trois dernières années doit être supérieur à trois fois son offre financière. Pour prouver cela, le soumissionnaire devra fournir son chiffre d'affaire pour les trois derniers exercices, avec DSF, déclaration fiscale équivalente selon pays ou comptes approuvés par un commissaire aux comptes.

2. Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire

L'objectif de ce critère est d'examiner si le soumissionnaire ou le consortium dispose des ressources et expertise suffisantes (savoir faire, efficacité, expérience et fiabilité) pour mener à bien le projet proposé. A ce titre, le soumissionnaire doit prouver, document à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

▪ **Expérience professionnelle :**

- le soumissionnaire doit apporter la preuve de son expérience professionnelle dans la réalisation des travaux proposés. Il doit avoir exécuté des marchés similaires (montant supérieur ou égal, même nature, même complexité) dans le même domaine dans les trois dernières années. A cet effet, il devra produire :

- Un listing des travaux similaires et au moins de même importance effectuées au cours des trois dernières années (date, montant, contact client...) accompagné des bordereaux de réception y relatifs. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des copies des certificats de réception finale signés par les maîtres d'œuvre/maîtres d'ouvrage pour les projets dont il est question.

- le soumissionnaire doit exécuter au moins 70 % des travaux du marché par ses propres ressources, ce qui signifie qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux, des ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre d'exécuter cette part du marché.

- s'il s'agit du membre principal d'une joint-venture/d'un consortium, il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 50 % des travaux du marché par ses propres moyens.
- s'il s'agit d'un partenaire d'une joint-venture/d'un consortium (c'est-à-dire, pas le membre principal), il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 10 % des travaux du marché par ses propres moyens.
- Tout son personnel d'encadrement doit avoir au moins 3 années d'expérience appropriée et doit avoir les qualifications, attestées, afférentes à des travaux de nature similaire à celle du projet considéré
 - <critère de référence>
 - etc.
- **Délais d'exécution des travaux.** Plus les offres proposeront des délais courts plus elles seront avantageuses. Les délais de réalisation des travaux tels que précisés dans le bon de commande devront être respectés impérativement. Pour le lot n°8 les délais sont indiqués par sous-lots. Ils devront impérativement être respectés. **Le soumissionnaire devra s'engager à réaliser les travaux dans les délais et apporter la preuve de sa capacité à respecter les délais. Des pénalités en cas de retard seront incluses dans le contrat.**

La PHP se réserve le droit de mettre en réserve une offre insuffisamment précise et documentée. Si le cas se présentait, la PHP saisirait le soumissionnaire qui aurait 10 jours pour compléter son offre et apporter entière satisfaction.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

12.3. Les offres émanant de sociétés en partenariat formant une joint-venture/un consortium doivent également remplir les conditions suivantes:

- L'offre doit comprendre l'ensemble des informations requises au point 12.1 ci-dessus pour chaque membre de la joint-venture/du consortium, de même que les données de base pour l'exécution des travaux par le soumissionnaire.
- L'offre doit être signée de manière à lier juridiquement tous les membres. L'un des membres doit être désigné partenaire principal et cette désignation doit être confirmée par la présentation des procurations signées par les personnes autorisées représentant individuellement chacun des membres. Voir le formulaire 4.6.5 du Volume 1, section 4, du dossier d'appel d'offres.
- Tous les membres de la joint-venture/du consortium sont tenus de rester au sein de celle-ci/celui-ci pendant toute la période d'exécution du contrat. Voir la déclaration dans le formulaire de soumission.

12.4. Les offres administratives (documents administratifs, DSF etc) peuvent être fournies en 1 exemplaire valable pour tous les lots. Les offres techniques et financières doivent être fournies par lot.

13. PRIX DES OFFRES

13.1 La monnaie de l'offre est euro ou F.CFA.

13.2 Le soumissionnaire doit fournir pour des marchés à forfait: une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire en euro ou en F.CFA. Le prix de l'offre doit couvrir l'ensemble des travaux décrits dans le dossier d'appel d'offres. Tous les montants figurant dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, le questionnaire et les autres documents doivent être libellés dans cette monnaie, à l'exception des originaux des états bancaires et financiers annuels.

13.3 Les soumissionnaires doivent chiffrer toutes les composantes de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (Tous les postes non chiffrés ne seront pas payés et seront censés être couverts par les autres postes de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire).

13.4

Les prix n'incluent pas les taxes et droits fiscaux dont l'exonération est explicitement donnée pour le marché. Les taxes et droits fiscaux non-exonérés sont, à part de ceux indiqués séparément dans les présentes Modèles d'offre financière, compris dans

le Prix Global et Forfaitaire du marché et dans les différents prix de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire le cas échéant: et du Tableau des travaux en Régie.

13.5 Si le soumissionnaire offre une remise, elle doit figurer clairement dans la Décomposition du Prix Global et être indiquée dans le formulaire de soumission du Volume 1, section 1.2. La remise doit être indiquée pour l'ensemble des travaux.

13.6 Si le soumissionnaire offre une remise, chaque titre de paiement intermédiaire doit intégrer cette remise calculée sous la même base que dans l'offre.

14. PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

14.1 Les offres doivent rester valides durant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres mentionnée dans l'avis de marché, l'invitation à soumissionner ou telle que modifiée conformément aux points 9 et/ou 18.

14.2 Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour un nombre indiqué de jours, qui ne peut dépasser 40. Les demandes et les réponses doivent être formulées par écrit. Un soumissionnaire peut refuser de se conformer à cette demande sans confiscation de sa garantie. S'il décide de s'y conformer, son offre ne peut être modifiée et il est obligé d'étendre la validité de sa garantie de soumission à hauteur de la période révisée de validité des offres.

14.3 Le soumissionnaire retenu doit maintenir son offre pour une période de 60 jours supplémentaires. Le délai supplémentaire est ajouté à la période de validité sans tenir compte de la date de notification.

15. GARANTIE DE SOUMISSION

15.1 Pas de garantie de soumission exigée.

15.2 Elle peut être fournie conformément au modèle sous la forme d'une garantie bancaire, d'une traite bancaire, d'un chèque certifié, d'une garantie émanant d'une compagnie d'assurance et/ou de garantie ou d'une lettre de crédit irrévocable au profit du pouvoir adjudicateur.

15.3 La garantie doit avoir une validité d'au moins 45 jours au-delà de la période de validité des offres y compris les prolongations. Elle doit être émise à l'attention du pouvoir adjudicateur pour le montant requis.

15.4 Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus doivent être retournées avec la lettre informant que l'offre n'a pas été retenue.

15.5 La garantie de soumission du soumissionnaire retenu devra être libérée lorsque le soumissionnaire aura signé le contrat et fourni la garantie d'exécution.

16. SOLUTIONS VARIANTES

La(es) solution(s) variante(s) sera (ont) prise(s) en compte. >

16.1 Les soumissionnaires doivent fournir une offre conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres. Si l'invitation à soumissionner prévoit la possibilité de proposer des variantes, les spécifications techniques et la grille d'évaluation doivent préciser l'objet, les limites et les conditions de base applicables. Si le soumissionnaire le souhaite, il peut proposer une ou plusieurs variantes techniques. **Seules celles émanant du soumissionnaire ayant proposé l'offre de base la moins-disante techniquement conforme seront prises en compte par le pouvoir adjudicateur.** Toute proposition de variante doit être remise dans une enveloppe intérieure séparée, portant clairement la mention "variante".

16.2 Les solutions variantes doivent comporter tous les détails nécessaires pour leur évaluation complète, comprenant les plans, calculs de conception, spécifications techniques, Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et méthodes de construction proposées.

Toute variante doit comporter:

- (a) une offre portant sur la solution variante;
- (b) une démonstration des bénéfices de la variante sur la solution de base, avec une justification quantifiée des avantages économiques et/ou techniques;
- (c) les plans et les spécifications de la solution de base qui ne sont pas modifiés par la variante;
- (d) les plans et les spécifications de la solution de base modifiés par la variante;

- (e) une note technique relative à la conception de la variante et, si nécessaire, les plans et les calculs.

16.3 Les prix mentionnés dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire doivent correspondre aux conditions précisées dans les documents de l'appel d'offres.

Le soumissionnaire doit clairement indiquer dans sa variante les additions ou soustractions à effectuer pour chaque prix, pour autant que la variante et ses spécificités de construction soient acceptées par le pouvoir adjudicateur. Pour les contrats forfaitaires, il doit remettre une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire telle que modifiée par la variante. Pour les contrats basés sur des prix unitaires, il doit remettre un Détail Estimatif et Bordereau des Prix tel que modifié par la variante.

SOUSSION DES OFFRES

17. SCELLAGE, MARQUAGE ET REMISE DES OFFRES

17.1 L'offre complète doit être présentée sous la forme d'un original, clairement marqué comme «**Original**» et de **2 copies**, également clairement marquées comme «Copie». En cas de divergence, l'original prévaut.

17.2 L'offre technique et l'offre financière doivent être placées ensemble sous enveloppe scellée. L'enveloppe doit ensuite être placée dans une enveloppe scellée/un colis scellé, à moins que le volume n'implique un envoi séparé pour chacun des lots.

17.3 Les soumissions doivent parvenir au pouvoir adjudicateur avant la date limite spécifiée au point 19 ou dans l'avis de marché, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par porteur contre reçu signé par Rachèle TEMKOU ou son représentant.

L'offre doit être envoyée à l'adresse suivante:

Plantations du Haut Penja (PHP) -

Chez EOLIS, ex-STS

Quai Fruitier n°12

Port Autonome de Douala

Douala

Cameroun

Les offres peuvent aussi être déposées à l'attention de M.Gérard.

PHP

DST

BP 05 NYOMBE

17.4 L'offre y compris ses annexes, ainsi que tous les documents d'accompagnement doivent être envoyés sous enveloppe scellée comportant uniquement:

- a) l'adresse indiquée ci-dessus;
- b) le code de référence de la présente procédure d'appel d'offres (soit la < référence de publication >);
- c) le cas échéant, le numéro du ou des lot(s) soumissionné(s);
- d) la mention « À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres », dans la langue du dossier d'appel d'offres et < l'expression équivalente dans la langue locale >;
- e) le nom du soumissionnaire.

18. EXTENSION DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur peut discrétionnairement étendre la période de soumission des offres par le biais d'une modification conformément au point 9. Dans ce cas, tous les droits et obligations du pouvoir adjudicateur et du soumissionnaire qui dans l'avis de marché se réfèrent à la date initialement indiquée, devront se comprendre comme se référant à la nouvelle date limite de soumission.

19. OFFRES TARDIVES

19.1 Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l'avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par le pouvoir adjudicateur. Les garanties liées seront retournées aux soumissionnaires.

19.2 Aucune responsabilité ne peut être assumée pour la délivrance tardive des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

20. MODIFICATIONS ET RETRAIT DES OFFRES

20.1 Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite susmentionnée. Aucune offre ne peut être modifiée à l'expiration de cette date. Les retraits doivent être inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

20.2 Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et présentée conformément aux dispositions du point 17 et l'enveloppe doit indiquer, de plus, "Modification" ou "Retrait".

20.3 Le retrait d'une offre durant la période comprise entre la date limite de soumission et la date d'expiration de la validité de l'offre entraîne la confiscation de la garantie de soumission.

OUVERTURE ET ÉVALUATION DES OFFRES

21. OUVERTURE DES OFFRES

21.1 L'ouverture et le dépouillement des offres ont pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les garanties de soumission requises ainsi que les documents demandés ont été fournis et si les soumissions sont, d'une manière générale, en ordre.

21.2. Les offres seront ouvertes en séance publique à la date et à l'endroit précisé au point 20 de l'avis de marché par le comité désigné à cette fin. Le comité établira le procès-verbal de la réunion, mis à la disposition des soumissionnaires à leur demande.

21.3 Seront annoncés lors de la séance d'ouverture, les noms des soumissionnaires, les prix, les remises offertes, les notifications écrites des modifications et des retraits, la présence de la garantie de soumission (si demandée), ainsi que toute autre information jugée appropriée par le pouvoir adjudicateur.

21.4 Après la séance d'ouverture publique, aucune information relative à l'examen, la clarification, l'évaluation ou la comparaison des offres, ni aucune recommandation relative à l'attribution du contrat ne pourra être divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.

Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer le pouvoir adjudicateur dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.

22. ÉVALUATION DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au soumissionnaire des clarifications sur tout point de son offre que le comité d'évaluation jugera nécessaires à son évaluation. Les demandes de clarifications et les réponses doivent être faites par écrit. Elles ne peuvent en aucun cas viser à modifier ou changer le prix ou le contenu de l'offre, sauf pour corriger des erreurs arithmétiques découvertes par le comité d'évaluation lors de l'analyse des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier les informations fournies par le soumissionnaire si le comité d'évaluation le juge nécessaire.

22.1 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux exigences du dossier d'appel d'offres. Une offre est réputée conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans s'en écarter ni à ajouter des restrictions substantielles.

Les écarts ou restrictions substantielle sont celles qui affectent la portée, la qualité ou l'exécution du marché ou qui s'écartent du dossier d'appel d'offres ou limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ou portent atteinte à la situation, au regard de la concurrence, des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. La décision qu'une offre est non conforme devra être dûment justifiée dans le rapport d'évaluation.

Le comité vérifie que chaque offre:

- a été correctement signée, et
- comporte une garantie de soumission correcte (si demandée),
- que tous les éléments de la grille d'évaluation de la conformité aux prescriptions administratives sont acceptables,
- qu'elle est accompagnée de tous les documents et de toutes les informations requis,
- se conforme en substance avec les dispositions du présent dossier d'appel d'offres.

Si une offre ne répond pas aux exigences de la grille d'évaluation de la conformité administrative, elle sera rejetée par le comité d'évaluation lors de la phase d'évaluation de la conformité.

22.2 Évaluation technique

Le comité d'évaluation doit évaluer les seules offres jugées substantiellement conformes au titre du point 22.1.

La procédure d'évaluation vise à identifier le soumissionnaire le plus à même de permettre au pouvoir adjudicateur, au moindre coût, de remplir ses objectifs, à savoir disposer d'une installation réalisée à temps, remplissant les critères publiés et dans le budget disponible. L'évaluation des offres peut porter non seulement sur les coûts de construction, mais aussi si nécessaire sur les coûts d'exploitation et les ressources nécessaires (facilité d'exploitation et de maintenance) conformément aux spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur examinera en détail toute l'information fournie par les soumissionnaires et formera son jugement sur la base du coût total le plus bas incluant ces coûts additionnels. La méthodologie d'exécution du projet, les plans proposés et les métrés feront partie des éléments d'évaluation de la capacité professionnelle du soumissionnaire. L'absence de plans ou l'incohérence des métrés amèneront le pouvoir adjudicateur à rejeter l'offre pour insuffisance de l'expérience professionnelle.

À ce stade de la procédure d'évaluation, le comité d'évaluation analysera la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories: techniquement conformes et techniquement non conformes.

22.3 Évaluation financière

Au terme de l'évaluation technique, le comité vérifie que les propositions financières ne comportent pas d'erreurs arithmétiques. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, les prix sont comparés pour chaque lot. L'évaluation financière doit déterminer la meilleure proposition financière pour chaque lot, compte tenu des éventuels rabais consentis.

Lors de l'analyse de l'offre, le comité établira le prix final de l'offre après correction sur la base des règles énoncées au point 23.

23. CORRECTION DES ERREURS

23.1 Les erreurs éventuelles dans l'offre financière seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:

- en cas de différence entre les montants en chiffres et en mots, ces derniers prévalent;
- à l'exception des marchés au forfait, en cas de différence entre un prix unitaire et le montant total découlant de la multiplication de ce prix par la quantité, le prix unitaire prévaut.

23.2 Le montant indiqué dans l'offre par le soumissionnaire peut être ajusté par le comité d'évaluation en cas d'erreur et le montant corrigé lie le soumissionnaire. En cas de refus de sa part, son offre sera rejetée et sa garantie de soumission confisquée.

ATTRIBUTION DU CONTRAT

24. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué à l'offre Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse des offres administrativement et techniquement conformes et au regard des critères ci-dessous :

- Meilleur prix ;
- Meilleurs délais de livraison

25. NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION, CLARIFICATIONS CONTRACTUELLES

Avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur notifiera à l'attributaire par écrit que son offre a été sélectionnée et attirera son attention sur toute erreur arithmétique corrigée lors de l'évaluation.

Cette notification peut prendre la forme d'une invitation à clarifier certains points contractuels qui y sont indiqués et auxquels le soumissionnaire doit se préparer à répondre. Ces clarifications se limitent à celles n'ayant pas d'impact direct dans le choix de l'offre retenue. Le résultat de ces clarifications figurera dans un Mémoire des clarifications, signé par les deux parties et intégré au contrat.

En outre, les pièces justificatives démontrant la capacité économique et financière ainsi que la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection précisés au point 12.2 ci-dessus seront exigés, sauf si des documents donnant satisfaction sur ce point sont déjà inclus dans l'offre.

Si l'attributaire ne fournit pas les pièces justificatives ou la déclaration dans un délai de 15 jours calendrier suivant la date de notification de l'attribution ou s'il s'avère qu'il a soumis des fausses informations, l'attribution sera considérée nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer l'appel d'offres au soumissionnaire moins-disant immédiatement suivant ou annuler la procédure d'appel d'offres.

Après la signature du contrat et la remise de la garantie d'exécution par l'attributaire conformément au point 26, le pouvoir adjudicateur informera sans délai les autres soumissionnaires de l'issue de la procédure et libérera leur garantie de soumission.

26. SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE D'EXÉCUTION

26.1 Dans les 30 jours suivant la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire signe, date et retourne celui-ci avec la garantie de bonne exécution (s'il y a lieu). Par la signature du contrat par l'attributaire, celui-ci devient le titulaire et le contrat entre en vigueur.

26.2 Si l'attributaire ne signe pas le contrat et ne le renvoie pas avec la garantie financière demandée dans un délai de 30 jours après réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice de la saisie de la garantie de soumission, des droits à compensation ou des recours dont il dispose du fait de cette défaillance et sans possibilité de contestation de la part de l'attributaire à son encontre.

26.3 La garantie de bonne exécution visée par les conditions générales est fixée à 5% du montant du marché et devra être présentée selon le modèle figurant en annexe au dossier d'appel d'offres. Elle sera libérée conformément aux conditions particulières.

26.4 Conditions de règlement

- Les conditions de règlement sont les suivantes :
- 30% d'avance après signature du bon de commande
- 30% à 50% de réalisation des travaux
- 30% à la réception provisoire
- 10% à la réception définitive, 1 an après la réception provisoire.

Chaque facture doit être remise à la PHP en deux originaux.

Un original doit être transmis au service comptabilité, au siège de la PHP à Nyombé ou aux bureaux de la PHP à Douala :

Chez EOLIS, ex-STC
Quai Fruitier n°12
Port Autonome de Douala
Douala
Cameroun

Un original doit être transmis au service UE au siège de la PHP, adressée à Mme Audrey SIRVENTE § Mme Laureline CARON (PHP, BP 05, Nyombe).

27. ANNULATION DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires seront avertis par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes scellées sont retournées, non ouvertes, aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants:

- a) lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse valable;

- b) lorsque les paramètres techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- c) lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet;
- d) lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- e) lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, notamment lorsqu'elles ont empêché une concurrence loyale, à sa voir lorsque l'appel d'offres ne respecte pas les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité (par exemple si le prix du soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché)

En aucun cas le pouvoir adjudicateur ne peut être redevable de dommages et intérêts, quelle qu'en soit leur nature (en particulier les dommages pour pertes de profit) qui seraient liés d'une quelconque manière à l'annulation de la procédure d'appel d'offre, et ce, même dans le cas où le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité d'un préjudice subit du fait de l'annulation. La publication d'un avis de marché n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

28. CLAUSES DÉONTOLOGIQUES

- 28.1 Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre et l'expose à des sanctions administratives.
- 28.2 Sauf autorisation préalable et écrite du pouvoir adjudicateur, le titulaire d'un marché et son personnel et toute autre société avec laquelle le titulaire est associé ou lié, n'ont pas qualité pour exécuter, même à titre accessoire ou de sous-traitance, d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures, pour le projet. Cette interdiction est également applicable aux autres projets pour lesquels le titulaire, en raison de la nature du marché, pourrait également se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts.
- 28.3 Lors de la remise de sa candidature ou de son offre, le candidat ou le soumissionnaire est tenu de déclarer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts et qu'il n'a aucun lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si durant la mise en œuvre du marché, une telle situation se produisait, le titulaire aurait l'obligation d'en informer immédiatement le pouvoir adjudicateur.
- 28.4 Le titulaire d'un marché doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal conformément au code de déontologie de sa profession. Il s'abstient de faire des déclarations publiques concernant le projet ou les services sans l'approbation préalable du pouvoir adjudicateur. Il n'engage le pouvoir adjudicateur d'aucune manière sans le consentement préalable écrit de ce dernier.
- 28.5 Pendant la durée du marché, le titulaire et son personnel respectent les droits de l'homme, et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire.

- 28.6 La rémunération du titulaire au titre du marché constitue sa seule rémunération dans le cadre du marché. Le titulaire et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec leurs obligations envers le pouvoir adjudicateur.
- 28.7 Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du marché et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par le titulaire dans le cadre de l'exécution du marché sont confidentiels.
- 28.8 L'utilisation par les parties contractantes, de tous rapports et documents établis, reçus, ou remis au cours de l'exécution du contrat, est réglée par le contrat.
- 28.9 Le titulaire s'abstient de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel. Si le titulaire perd son indépendance, le pouvoir adjudicateur peut, pour tout préjudice qu'elle aurait subi de ce fait, résilier le marché sans mise en demeure préalable et sans que le titulaire puisse prétendre à une quelconque indemnité de rupture.
- 28.10 La Commission se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation du contrat ou du marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou au marché conclu avec le maître d'ouvrage.
- 28.11 Toute offre sera rejetée ou tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou son exécution aura donné lieu au versement de frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée dans un paradis fiscal, toute commission versée à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société de façade.
- 28.12 Le titulaire du marché s'engage à fournir à la Commission, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. La Commission pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'elle estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux extraordinaires.
- 28.13 Les titulaires de marchés, convaincus de frais commerciaux extraordinaires dans le cadre de projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du contrat, voire à l'exclusion définitive du bénéfice des financements de l'Union européenne.
- 28.14 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude. Lorsque de telles erreurs substantielles,

irrégularités ou fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

29. RECOURS

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre de la procédure d'attribution, il peut introduire une plainte. Pour plus de renseignements, consulter le point 2.4.15 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre de l'aide extérieure de l'UE.

VOLUME 1

SECTION 2: MODÈLE DE SOUMISSION
APPENDICE DE L'OFFRE

FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Référence de publication: **MAB/PHP/TRAVX/2014**

Intitulé du marché: **REALISATION DE TRAVAUX**

Date :

A: Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

PLANTATIONS DU HAUT PENJA (PHP) –

Société Anonyme au capital de 499 500 000 FCFA

Registre du Commerce et du Crédit Mobilier : Mbanga n° 93/87-88

Chez EOLIS, ex-STC

Quai Fruitier n°12

Port Autonome de Douala

Douala

Cameroun

Un formulaire de soumission signé doit être fourni (pour chaque lot, dans le cas où l'appel d'offres serait divisé en plusieurs lots) accompagné de copies dont le nombre est indiqué dans les instructions aux soumissionnaires. La soumission comportera une déclaration signée par chaque entité juridique à l'origine de ladite offre, sur la base du modèle annexé au présent formulaire. **Tous les renseignements figurant dans la présente soumission ne doivent concerner que l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite soumission.**

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la soumission ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un **consortium** (soit un groupement

permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses partenaires. Les documents joints au formulaire de soumission de l'offre (ex: déclarations, preuves, etc.) peuvent être soumis en version originale ou en copie. Si des copies ont été soumises, les originaux devront être envoyés au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou d'intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, dans la mesure du possible, vos dossiers recto verso.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

1 PRÉSENTÉE PAR

	Nom du (des) soumissionnaire(s)	Nationalité ²
Chef de file³		

2 INTERLOCUTEUR (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	

² Pays d'enregistrement de l'entité légale.

³ Ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire pour les partenaires du consortium. Prière de noter qu'un sous-traitant ne doit pas être considéré comme un partenaire aux fins de la présente procédure d'appel d'offres. Dans le cas où cette offre est soumise par un soumissionnaire individuel, le nom de ce dernier doit figurer sous la rubrique «**Chef de file**» (toutes les lignes suivantes sont à supprimer en conséquence)

Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	

3 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Chaque entité juridique identifiée au point 1 de ce formulaire, y compris chaque membre du groupement de soumissionnaires en cas de consortium, doit soumettre une déclaration signée utilisant le format ci-dessous.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous déclarons par la présente que:

Nous, soussignés, déclarons que:

1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres n° **MAB/PHP/TRAVX/2014**

. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.

2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction les travaux suivants:

Lot n° 1: [*description des travaux*]

Lot n° 2: [*description des travaux*]

Etc.

3 Le prix de notre offre est de [*à l'exclusion des remises décrites au point 4*]:

Lot n° 1: [.....]

Lot n° 2: [.....]

Etc.

4 Nous accordons une remise de [%], ou [.....] [*dans le cas où le lot n°...et Lot n° ..serait attribué*].

5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.

6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution, comme demandé à l'article 13 des conditions particulières.

7 Notre société / compagnie [*et nos sous-traitants*] a / ont la nationalité suivante:

<.....>

8 Nous soumettons cette offre [/comme membre du consortium mené par < nom du soumissionnaire principal / nous-mêmes >]. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat. [Nous confirmons en tant que membre du consortium que tous les membres sont juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour la mise en œuvre du contrat, que le titulaire principal est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que la mise en oeuvre du contrat, y compris les paiements, relève

de la responsabilité du membre principal et que tous les membres de la Joint Venture/du Consortium sont liés pour toute la durée de mise en oeuvre du contrat].

- 9** Nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, qui figurent au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE. Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves usuelles aux termes de la législation du pays dans lequel nous sommes établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune de ces situations d'exclusion. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration certifiée conforme que notre situation n'a pas changé durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.
- Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas ladite preuve dans un délai de 15 jours calendrier suivant la réception de la notification de l'attribution du marché ou si l'information fournie s'avère fautive, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.
- 10** Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 28 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni aucun lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres candidats ou d'autres participants à la procédure lors de notre soumission. Nous ne sommes pas partie prenante, à quelque titre que ce soit, à une autre offre dans la présente procédure.
- 11** Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution du contrat. Nous reconnaissons et nous acceptons aussi que toute information inexacte ou incomplète puisse entraîner notre exclusion de cet appel d'offres et de tout autre contrat financé par l'UE/le FED.
- 12** Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis de nous en procédant ainsi.
- 13** Nous sommes parfaitement conscients et acceptons que nous puissions être exclus des procédures d'appel d'offres et de l'attribution du marché conformément au point 2.3.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE, pour une période maximale de 5 ans suivant la date du constat du manquement et jusqu'à 10 ans en cas de récidive dans les 5 ans suivant la date susmentionnée. De plus, nous acceptons que, au cas où nous faisons des fausses déclarations, commettons des erreurs substantielles, des irrégularités ou une fraude, nous serons frappés de sanctions financières représentant 2 % à 10 % de la valeur totale estimée du marché qui sera attribué. Ce taux peut être porté entre 4 % et 20 % en cas de récidive dans les 5 ans du premier manquement.
- 14** Nous sommes conscient que, pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

[* Supprimer, le cas échéant]

Non et prénom: [.....]

Dûment autorisé à signer cette offre au nom:

[.....]

Lieu et date: [.....]

Cachet de la société / de la compagnie:

Cette offre comprend les annexes:

[liste numérotée des annexes avec les titres]

VOLUME 1

SECTION QUESTIONNAIRE CONTENU

4:

AVIS ADDITIONNEL AUX SOUMISSIONNAIRES

MODÈLE 4.1 INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE SOUMISSIONNAIRE

MODÈLE 4.2 DESCRIPTIF DE L'ORGANISATION

MODÈLE 4.3 PROCURATION

MODÈLE 4.4 ÉTAT FINANCIER

**MODÈLE 4.5 a) IDENTIFICATION FINANCIÈRE
b) FICHE D'IDENTITÉ LÉGALE**

MODÈLE 4.6 QUALIFICATIONS TECHNIQUES

4.6.1 PERSONNEL

4.6.2 ÉQUIPEMENT

4.6.3 PLAN DE TRAVAIL ET PROGRAMME

4.6.4 EXPÉRIENCE COMME TITULAIRE

4.6.5 INFORMATION SUR LES JOINT VENTURES

4.6.6 HISTORIQUE DES LITIGES

4.6.7 SYSTÈME(S) D'ASSURANCE QUALITÉ

4.6.8 HÉBERGEMENT EN FAVEUR DU MAITRE D'OEUVRE

4.6.9 AUTRES INFORMATIONS

VOLUME 1

SECTION 4

QUESTIONNAIRE AVIS ADDITIONNEL AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Toutes les questions figurant dans les modèles doivent faire l'objet d'une réponse par le soumissionnaire.
2. Des feuilles supplémentaires peuvent être jointes si nécessaire.
3. Si une question ne s'applique pas au soumissionnaire, il convient d'indiquer "pas applicable" en face avec une brève explication.
4. Chaque page de chaque Modèle doit être numérotée dans l'ordre en bas à droite de la page.
5. Les données financières et les déclarations présentées par le soumissionnaire doivent être libellées en EURO ou en MONNAIE NATIONALE. Les états bancaires d'origine peuvent être également joints en référence.
6. Si les pièces justificatives ne sont pas écrites dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres doit être fournie. Lorsque les documents sont dans une des langues officielles de l'Union européenne autre que celle utilisée dans l'appel d'offres, il est vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de l'appel d'offres afin de faciliter l'évaluation des documents.
7. Chaque partenaire d'une Joint Venture/d'un Consortium doit remplir et fournir chaque Modèle.
8. Les sociétés soumissionnant comme Joint Venture/Consortium doivent en plus remplir le modèle 4.6.5 les concernant.
9. La personne qui signe ce questionnaire garantit l'exactitude et la véracité de toutes les indications fournies.
10. L'exactitude des réponses au questionnaire, leur exhaustivité et la documentation jointe seront prises en compte lors de l'évaluation des offres. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que l'absence de certaines données peut entraîner leur non-conformité au titre de la rubrique correspondante de l'évaluation.

VOLUME 1

SECTION 4

MODÈLE

4.1

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE SOUMISSIONNAIRE

- 4.1.1. Nom de la société
- 4.1.2. Adresse officielle
-
Téléphone Télécopie..... Telex.....Messagerie.....
- 4.1.3. Noms et nationalités des principaux directeurs et associés.....
.....
.....
- 4.1.4. Type de société (personne physique, *Partnership*, société anonyme, etc.)
- 4.1.5. Description de la société (par ex. entrepreneur général de génie civil)
- 4.1.6. Nationalité de la société
- 4.1.7. Nombre d'années d'expérience comme entrepreneur
- dans son pays
- à l'international
- 4.1.8. Détails d'enregistrement
-
veuillez joindre une copie du certificat d'enregistrement
- 4.1.9. Participations dans la société
Parts (%)
-
- 4.1.10. Nom(s) et adresse(s) des sociétés liées pour la réalisation du projet et statut (filiale, sous-traitant.):
.....
.....
.....
- 4.1.11. Si la société est une filiale, quelle sera l'implication, si elle existe, de la société mère dans le projet?
.....
- 4.1.12. Les sociétés étrangères doivent indiquer si elles sont établies ou non dans le pays du pouvoir adjudicateur conformément au droit applicable (Pour information seulement)

Signature:

(*personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire*)

Date:

VOLUME 1

SECTION 4

***MODÈLE
DESCRIPTIF DE L'ORGANISATION***

4.2

{Veillez donner par après le descriptif de l'organisation de votre société en montrant la position des directeurs, du personnel principal et leurs fonctions.

Signature:

(personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date :

VOLUME 1

SECTION 4

***MODÈLE
PROCURATION***

4.3

Veillez attacher la procuration autorisant la personne à signer l'offre et toute la documentation correspondante.

Signature:
(*personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire*)

Date:

VOLUME 1

SECTION 4

MODÈLE

4.4

ÉTAT FINANCIER

Veillez fournir toute l'information demandée en équivalents EURO ou en MONNAIE NATIONALE (MN).

4.4.1 Capital de base

Montant..... EURO ou MN
Monnaie..... EURO ou MN
Autorisé..... EURO ou MN
Emis..... EURO ou MN

4.4.2 Valeur annuelle des travaux entrepris au cours des 3 dernières années

EURO ou MN	Année -3	Année -2	Dernière Année	Année en cours
National				
Internationa l				
Total				

4.4.3 Valeur approximative des travaux en cours (nationaux et internationaux)
.....EURO ou MN

4.4.4⁴ Veuillez attacher des copies des bilans certifiés des 3 dernières années de la société (avec des traductions dans la langue de la procédure si nécessaire) dont les données de base suivantes seront extraites et fournir la même information pour les deux années à venir.

EURO OU MN	Année -2	Année -1	Dernière Année	Année en cours
1. Total de l'actif
2. Total du passif
<i>Valeur nette (1-2)</i>	<u>.....</u>	<u>.....</u>	<u>.....</u>	<u>.....</u>
3. Actif réalisable
4. Dettes à court terme
<i>Fonds de roulement (3-4)</i>	<u>.....</u>	<u>.....</u>	<u>.....</u>	<u>.....</u>
5. Profit (avant imposition)
6. Pertes

4.4.5 Nom et adresse des banques (principale/autres):

.....

4.4.6 Veuillez joindre une référence / un certificat sur la situation financière de la société et son accès à des facilités de crédit (d'un montant maximal de..... à indiquer en équivalents EURO ou MN)

Signature:

(personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

⁴ Se référer à la section 4 des instructions aux soumissionnaires pour savoir si les pièces justificatives (documents de preuve) sont exigées.

Date:

VOLUME 1

SECTION 4

MODÈLES **4.6.1** **à** **9**
QUALIFICATIONS TECHNIQUES

VOLUME 1

SECTION 4

MODÈLE
VUE GÉNÉRALE DU PERSONNEL DU SOUMISSIONNAIRE

4.6.1.1

{i - Vue d'ensemble		
a - Directeurs et Management	
b - Personnel administratif	
c - Personnel technique		
- Ingénieurs	
- Géomètres		
- Contremaîtres	
- Mécaniciens		
- Techniciens	
- Opérateurs de machine		
- Conducteurs	
- Autre personnel qualifié		
- Main d'œuvre et personnel non qualifié	

Total	=====	
ii - Personnel opérationnel sur le site dans le cadre du contrat (si nécessaire)		
a - Management du site	
b - Personnel administratif	
c - Personnel technique		
- Ingénieurs	
- Géomètres		
- Contremaîtres	
- Mécaniciens		
- Techniciens	
- Opérateurs de machine		
- Conducteurs	
- Autre personnel qualifié		
- Main d'œuvre et personnel non qualifié	

Total	=====	

Signature

(*personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire*)

Date}

VOLUME 1

SECTION 4

**MODÈLE
PERSONNEL UTILISÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT**

4.6.1.2

Fonction/Nom	Nationalité	Âge	Éducation	Années d'expérience (avec la société /dans les travaux)	Principaux projets en tant que responsable (Projet/Valeur)
				/	
				/	
Contrôle qualité				/	
Autres responsables pour				/	

Autres responsables pour				/	
---	--	--	--	---	--

Signature

(personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date

VOLUME 1

SECTION 4

**MODÈLE
EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL PRINCIPAL
CURRICULUM VITAE**

4.6.1.3

(Maximum 3 pages + 3 pages d'annexes)

{Position proposée dans le contrat:

1. Nom de famille:
2. Prénom:
3. Date et lieu de naissance:
4. Nationalité:
5. Statut civil:
Adresse (téléphone/fax/e-mail):
6. Éducation:

<i>Institutions:</i>	
<i>Date:</i> <i>De (mois/Année)</i> <i>A (mois/Année)</i>	
<i>Diplôme:</i>	

7. Compétences linguistiques

Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent; 5 - niveau rudimentaire)

<i>Langue</i>	<i>Niveau</i>	<i>Passif</i>	<i>Parlé</i>	<i>Écrit</i>
	<i>Langue maternelle</i>			

--	--	--	--	--

8. Appartenance à une organisation professionnelle:
9. Autres compétences (par ex. maîtrise de l'informatique, etc.):
10. Position actuelle:
11. Années d'expérience professionnelle:
12. Qualifications principales:
13. Expérience spécifique dans les pays non industrialisés:

<i>Pays</i>	<i>Date: de (mois/Année) à (mois/Année)</i>	<i>Nom et brève description du projet</i>

14. Expérience professionnelle:

<i>Date: de (mois/Année) à (mois/Année)</i>	
Lieu	
Compagnie / Organisation	
Position	
Description d'emploi	

15. Autres:
 - 15a. Publications et séminaires:
 - 15b. Références:

Signature

(personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date

VOLUME 1

SECTION 4

**MODÈLE
ÉQUIPEMENT**

4.6.2

Équipement proposé et disponible pour la mise en œuvre du contrat ⁵

	DESCRIPTION (Type/ Fabricant/Modèle)	Puissance / Capacité	No. d'unités	Âge (Années)	Possédé (P) ou loué(L) et pourcentage de propriété	Origine (pays)	Valeur actuelle approximative en EURO OU EN MONNAIE NATIONALE
A)	ÉQUIPEMENT DE CONSTRUCTION						
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		

⁵ Pas la totalité de l'équipement possédé par la société

	DESCRIPTION (Type/ Fabricant/Modèle)	Puissance/ Capacité	No. d'unités	Age (Années)	Possédé (P) ou loué(L) et pourcentage de propriété	Origine (pays)	Valeur actuelle approximative en EURO OU EN MONNAIE NATIONALE
B)	VÉHICULES ET CAMIONS						
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
C)	AUTRE ÉQUIPEMENT				/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		
					/		

Signature

(personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date

VOLUME 1

SECTION 4

**MODÈLE
PLAN DE TRAVAIL ET PROGRAMME**

4.6.3

- 4.6.3.1** Veuillez indiquer la localisation prévue de votre bureau principal sur le site, des stations (structures métalliques/béton/asphalte), dépôts, laboratoires, hébergements, etc. (joindre les croquis si nécessaire)
- 4.6.3.2** Veuillez donner une brève description de votre programme d'exécution des travaux en conformité avec la méthode de construction et l'échéancier demandés
- 4.6.3.3** Veuillez joindre un diagramme en bâton des étapes critiques (Échéancier d'exécution) indiquant le programme de construction et les activités pertinentes, les dates, répartition de la main d'œuvre et des stations, etc.
- 4.6.3.4** Si le soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie des travaux du contrat, il doit fournir les détails suivants:

Travaux proposés pour la sous-traitance	Nom et détails des sous-traitants	Valeur en % de la sous-traitance rapportée au coût total du projet	Expérience dans des travaux similaires (Détails à préciser)

Signature
(personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date}

VOLUME 1

SECTION 4

MODÈLE
EXPÉRIENCE COMME ENTREPRENEUR

4.6.4

4.6.4.1 Liste des contrats de même nature effectués au cours des dernières 3 années

Nom du projet/type de travaux	Valeur totale des travaux sous sa responsabilité ⁶	Période du Contrat	Date de démarrage	% des travaux réalisés	Pouvoir adjudicateur et lieu	Titulaire principal (P) ou Sous-traitant (S)	Acceptation finale émise ? - Oui - Pas encore (Contrats en cours) - Non
A) National							

⁶ Montants effectivement payés sans tenir compte de l'inflation.

VOLUME 1

SECTION 4

**MODÈLE
DONNÉES SUR LES JOINT VENTURES**

4.6.5

- 4.6.5.1** Nom
- 4.6.5.2** Adresse du comité de direction
.....
Télex
- TéléphoneTélécopie.....E-mail.....
- 4.6.5.3** Agence dans l'Etat du pouvoir adjudicateur, si elle existe (dans le cas d'une Joint Venture/d'un Consortium avec un partenaire principal étranger)
Adresse du bureau.....
.....
Télex
- TéléphoneTéléfax.....
- 4.6.5.4** Noms des partenaires
 - i)
 - ii)
 - iii)
 - etc.
- 4.6.5.5** Nom du partenaire principal
.....
.....
- 4.6.5.6** Accord régissant la formation de la Joint Venture/du Consortium
 - i) Date de la signature:
 - ii) Lieu:
 - iii) Pièce jointe - Accord
- 4.6.5.7** Partage proposé des responsabilités entre les partenaires (en %) avec l'indication du type de travaux réalisé par chacun
.....
.....
.....
.....

Signature:
(personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date:

VOLUME 1

SECTION 4

**MODÈLE
HISTORIQUE DES LITIGES**

4.6.6

Veillez fournir l'historique des litiges et des arbitrages découlant de l'exécution des contrats au cours des X dernières années ou en cours.

Un feuillet séparé doit être utilisé pour chaque partenaire de la Joint Venture/du Consortium.

Année	Résultat favorable au défavorable au soumissionnaire	Nom du client, cause et objet du litige	Montant litigieux (valeur courante en EURO OU MONNAIE NATIONALE)

Signature

(*personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire*)

Date

VOLUME 1

SECTION 4

**MODÈLE
SYSTÈME(S)**

D'ASSURANCE

**4.6.7
QUALITÉ**

Veillez joindre les détails du/des système(s) d'assurance qualité proposés afin de garantir l'exécution réussie des travaux.

Signature

(personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date

VOLUME 1

SECTION 4

***MODÈLE
AUTRES INFORMATIONS***

4.6.9

Les soumissionnaires peuvent fournir ici toute autre information qu'ils jugent nécessaire à l'évaluation de leurs offres.

Signature

(personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date}

VOLUME 1

SECTION
GRILLE DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

5:

GRILLE DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE
 (à personnaliser en fonction du projet. Les critères indiqués sont utilisés par le comité d'évaluation)

Titre du marché:	REALISATION DE TRAVAUX	Réf. de la publication :	MAB/PHP/TRAVX/2014
-------------------------	-------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Envelope numéro	Nom du soumissionnaire	Nationalité du soumissionnaire (consortium) ⁹ éligible? (O/N)	Document a-tion complète? (O/N)	Langue demandée? (O/N)	Modèle de soumission correctement rempli? (O/N)	Accord de Consortium signé par tous les membres? (O/N/N.A.)	Indication sur la sous-traitance acceptable? (O/N/N.A.)	Autres exigences administratives du dossier? (O/N/N.A.)	Décision globale? (Accepté / Rejeté)
1									
2									
3									
4									
5									

⁹ Si l'offre émane d'un consortium, **Tous ses membres** doivent avoir une nationalité éligible.

Nom du président	
Signature du président	
Date	

GRILLE D'EVALUATION

Titre du marché:	REALISATION DE TRAVAUX	Réf. de la publication :	MAB/PHP/TRAVX/2014
-------------------------	-------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Envelope No	Nom du soumissionnaire	Respect des règles d'origine? (O/N)	Capacité économique et financière ?	Capacité professionnelle?	Capacité technique?	Conformité aux spécifications	Services connexes	Nationalités des experts et/ou des sous-traitants éligibles? (O/N)	Autres exigences techniques du dossier (O/N/Non applicable)	Conformité technique? (O/N)	Commentaires
1											
2											
3											
4											
5											
6											

Nom du président du		Signature du	
----------------------------	--	---------------------	--

comité d'évaluation		président du comité d'évaluation	
Nom de l'évaluateur 1		Signature de l'évaluateur 1	
Nom de l'évaluateur 2		Signature de l'évaluateur 2	
Nom de l'évaluateur 3		Signature de l'évaluateur 3	
Date			

VOLUME 2

SECTION

5:

MODÈLE DE GARANTIE DE PRÉFINANCEMENT

<À compléter avec papier à en-tête de l'institution financière>

À l'attention de

<Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>

ci-après dénommée «le pouvoir adjudicateur»,

Objet: Garantie **numéro** **...**
Garantie de préfinancement payable au contrat <numéro d'identification du contrat et intitulé> [veuillez indiquer pour toute correspondance le numéro et l'intitulé]

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire > ci-après dénommé «le contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant du préfinancement>, représentant le préfinancement tel que mentionnée à l'article 46 des conditions particulières du contrat <numéro de contrat et intitulé> conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, et ci-après dénommé «le Contrat».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le prestataire n'a pas satisfait à une demande de remboursement de l'avance ou que le contrat a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous avons pris bonne note de ce qu'aucun avenant au Contrat ne peut soustraire les parties aux obligations découlant de la présente garantie. Nous nous réservons le droit de ne pas être informé des changements liés à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera comme indiqué dans l'article 46.7 des Conditions générales du Contrat [et dans tous les cas au plus tard le (à l'expiration des 18 mois après la période de mise en œuvre du Contrat)¹⁰.

[L'entièreté de ce paragraphe doit être supprimée lorsque le pouvoir adjudicateur est la Commission européenne :

Toute demande de paiement de la présente garantie doit être contresignée par le Chef de délégation de l'Union européenne. En cas de substitution temporaire du pouvoir adjudicateur par la Commission européenne, toute demande de paiement de la présente garantie comportera la seule signature du représentant de la Commission européenne, soit le Chef de délégation concerné, soit la personne autorisée au Siège.].

La loi applicable à la présente garantie est celle de <insérer "la Belgique" ou le nom de l'Etat du pouvoir adjudicateur s'il ne s'agit pas de la Commission européenne ou le nom de l'Etat où l'institution financière qui émet la garantie est établie>. Tout litige découlant ou relatif à la présente garantie sera porté devant les tribunaux de <insérer "la Belgique" ou le nom de l'Etat du pouvoir adjudicateur s'il ne s'agit pas de la Commission européenne>.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet à la réception du paiement du préfinancement sur le compte désigné par le Contractant.

Fait à :Le :

Nom:Fonction¹¹:

Signature:

[Cachet de l'organisme garant]:.....

¹⁰ Insérer cette mention uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'échéance déterminée.

¹¹ Le(s) nom(s) et fonctions(s) de la personne signant pour l'institution financière doivent être indiqués en majuscule.

VOLUME 2

SECTION

4:

MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION

(À soumettre sur le papier à en-tête de l'institution financière)

À l'attention de

<Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>

ci-après dénommée «le pouvoir adjudicateur»,

Objet: Garantie **numéro** **...**
Garantie de bonne exécution pour l'entière de l'exécution du contrat <numéro d'identification du contrat et intitulé> [veuillez indiquer pour toute correspondance le numéro et l'intitulé]

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire > ci-après dénommé «le contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>, représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 15 des conditions particulières du contrat <numéro de contrat et intitulé> conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, ci-après dénommé «le contrat».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles ou que le contrat a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous avons pris bonne note de ce qu'aucun avenant au contrat ne peut soustraire les parties aux obligations découlant de la présente garantie. Nous renonçons au droit d'être informé de tout changement lié à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera conformément à l'article 15.8 des conditions générales du contrat [dans tous les cas au plus tard (à l'expiration des 18 mois après la période de mise en œuvre du contrat)]¹².

La loi applicable à la présente garantie est celle de <insérer "la Belgique" ou le nom de l'Etat du pouvoir adjudicateur s'il ne s'agit pas de la Commission européenne ou le nom de l'Etat où l'institution financière qui émet la garantie est établie>. Tout litige découlant ou relatif à la présente garantie sera porté devant les tribunaux de <insérer "la Belgique" ou le nom de l'Etat du pouvoir adjudicateur s'il ne s'agit pas de la Commission européenne>.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Fait à :Le :

Nom:Fonction¹³:

Signature:

[Cachet de l'organisme garant]:.....

¹² Insérer cette mention uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'échéance déterminée

¹³ Le(s) nom(s) et fonction(s) de la personne signant pour l'institution financière doivent être indiqués en majuscule.

VOLUME 3

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Lot 1 : « Construction de bacs de lavage ». Contrat n°323-365
--

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

DEFINITION GÉNÉRALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux nécessaires à la construction de bacs de dépaillage et de triage.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à

effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

TRAITEMENT DES DECHETS

L'entreprise devra l'enlèvement des gravois (copeaux, emballages, détritiques de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

PRESTATION

OBJET DE LA PRESTATION

L'opération consiste en la réalisation de diverses prestations nécessaires à la construction de bacs de dépaquetage et de triage dans les stations de Djoungo et PHP bas.

Tous les matériaux destinés à la réalisation des ouvrages seront fournis par le ou les prestataires retenus pour les différents lots. Ils devront assurer la vérification de leur qualité au moment de leur approvisionnement.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser la mise en place de matériels ou l'utilisation de matériaux s'il juge leur qualité insuffisante.

NATURE DE LA PRESTATION

Sous-Lot n° 1 : Djoungo

Dans le cadre de la modernisation des stations de conditionnement et afin de compléter le remplacement de l'ensemble des convoyeurs, il est nécessaire de procéder à des modifications sur les bacs de traitement utilisés pour les opérations de dépaquetage et de triage. Ainsi, des bacs en béton armé seront réalisés ou modifiés.

Le bac de triage actuel sera démoli. Un bac de dépaquetage d'une largeur de 13,4 m, d'une longueur de 4 m et d'une hauteur de 0,9 m sera positionné à 6,5 m du bord du pignon arrière et au centre de l'édifice (cf. plan). De l'eau projetée sous pression par un

système de rampe de buse permettra la circulation des mains de bananes. La rampe sera placée au début du bac.

Le triage sera réalisé par l'intermédiaire de 3 bacs positionnés dans le prolongement du premier et séparé par un caniveau de 50 centimètres avec celui-ci. Un caniveau de même dimension sera positionné de l'autre côté des bacs. Ils auront pour dimension : largeur 4,2 m, longueur 10,5 m et hauteur 0,9 m. La hauteur intérieure variera de 50 à 70 cm (cf. plan). Ils seront espacés de 40 centimètres et seront équipés d'une vanne de vidange déversant dans le caniveau aval. Afin d'évacuer l'eau résiduel, ces deux caniveaux se déverseront dans un troisième de même dimension placé perpendiculairement.

De l'eau projetée sous pression par un système de rampe de buse permettra la circulation des mains de bananes. Les rampes seront au nombre de trois placées au début, au premier et au second tiers des bacs.

L'ensemble des bacs sera réalisé en béton armé et recouvert de carrelage 20 x 20 de couleur blanche à l'intérieur et à l'extérieur.

Un système de recyclage dont le plan est joint permettra le traitement de l'eau de l'ensemble des bacs.

L'offre devra comprendre un dossier de plan et un descriptif et quantitatif détaillés sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation des ouvrages. Une note de calcul du dimensionnement des murets devra être fournie. Le plan de ferrailage et le dosage du béton sont à préciser.

Sous-Lot n° 2 : PHP Bas

Dans le cadre de la modernisation des stations de conditionnement et afin de compléter le remplacement de l'ensemble des convoyeurs, il est nécessaire de procéder à des modifications sur les bacs de traitement utilisés pour les opérations de dépaillage et de triage. Ainsi, des bacs en béton armé seront réalisés ou modifiés.

Le bac de triage actuel sera démoli. Un bac de dépaillage d'une largeur de 12,6 m, d'une longueur de 4 m et d'une hauteur de 0,9 m sera positionné devant la penderie et à 0,6 m du poteau de la façade droite et à 0,4 m du poteau de la façade gauche (cf. plan). De l'eau projetée sous pression par un système de rampe de buse permettra la circulation des mains de bananes. La rampe sera placée au début du bac.

Le triage sera réalisé par l'intermédiaire de 3 bacs positionnés dans le prolongement du premier et séparé par un caniveau de 50 centimètres avec celui-ci. Un caniveau de même dimension sera positionné de l'autre côté des bacs. Ils auront pour

dimension : largeur 4,2 m pour celui placé coté gauche et 3,8 m pour les deux autres, longueur 10,5 m et hauteur 0,9 m. La hauteur intérieur variera de 50 à 70 cm (cf. plan). Ils seront espacés de 40 centimètres et seront équipés d'une vanne de vidange déversant dans le caniveau aval. Afin d'évacuer l'eau résiduel, ces deux caniveaux se déverseront dans un troisième de même dimension placé perpendiculairement.

De l'eau projetée sous pression par un système de rampe de buse permettra la circulation des mains de bananes. Les rampes seront au nombre de trois placé au début, au premier et au second tiers des bacs.

L'ensemble des bacs sera réalisé en béton armé et recouvert de carrelage 20 x 20 de couleur blanche à l'intérieur et à l'extérieur.

Un système de recyclage dont le plan est joint permettra le traitement de l'eau de l'ensemble des bacs.

L'offre devra comprendre un dossier de plan et un descriptif et quantitatif détaillés sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation des ouvrages. Une note de calcul du dimensionnement des murets devra être fournie. Le plan de ferrailage et le dosage du béton sont à préciser.

A indiquer obligatoirement dans l'offre :

- **Délais de réalisation**
- **Accord avec les conditions de règlement de PHP.**

DISPOSITIONS GENERALES

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux nécessaires à l'aménagement de la guérite centrale d'une part et du raccordement d'un bloc de couchage à l'existant d'autre part.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

TRAITEMENT DES DECHETS

L'entreprise devra l'enlèvement des gravois (copeaux, emballages, détritux de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

PRESTATION

OBJET DE LA PRESTATION

L'opération consiste en l'aménagement d'un bloc existant servant de guérite centrale et de salle d'attente pour chauffeurs et en la construction d'un bloc de couchage de deux chambres avec au milieu un bloc douche WC dont l'ensemble sera raccordé à l'existant.

Tous les matériaux destinés à la réalisation des ouvrages seront fournis par le ou les prestataires retenus pour les différents lots Ils devront assurer la vérification de leur qualité au moment de leur approvisionnement.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser la mise en place de matériels ou l'utilisation de matériaux s'il juge leur qualité insuffisante.

NATURE DE LA PRESTATION

AMENAGEMENT GUERITE CENTRALE

Sous Lot n° 1 : Réaménagement d'un local

La prestation consiste à l'aménagement d'un bloc existant de 9.40m x 6.17m servant de guérite centrale et salle de détente pour chauffeur.

L'aménagement consistera donc à l'ensemble des opérations suivantes :

Le bloc sanitaire

La prestation consiste à l'aménagement d'un bloc sanitaire destiné au personnel de la guérite centrale.

La cabine WC 2.20 m x 1.70 m équipée d'une toilette avec chasse d'eau recevra un nouveau lavabo.

La cabine douche 1.55 m x 1.25 m sera aménagée à l'ancien emplacement du lavabo existant et disposera d'un pommeau de douche commandée par une vanne d'arrêt. Les murs de la douche seront recouverts de faïence jusqu'à une hauteur de 1.5m ; Le reste de la

surface sera recouvert de deux couches de peinture. Le sol de l'ensemble sera carrelé. Chaque local comportera une porte pleine en bois.

La cabine WC disposera d'une fenêtre de 0.4m x 0.4m, la douche disposera d'une fenêtre de 1.20 x 0.4m placée en partie haute du mur. L'ensemble de ces fenêtres sera équipée de lames NACO et des toiles moustiquaires.

L'ensemble des matériels de plomberie nécessaire à l'installation de ces équipements est à présenter dans l'offre.

Les eaux vannes issues des toilettes seront rejetées dans la fosse existante. Les eaux usées issues du lavabo seront raccordées au réseau existant.

La salle d'attente (salle TV)

La prestation consiste ici à l'ensemble des fournitures suivantes :

- La fourniture et pose d'un plafond à la salle de détente chauffeur (salle d'attente).
- La réfection générale de la peinture (intérieure et extérieure).
- Contrôle et correction étanchéité générale
- La fourniture et pose d'une télévision y compris support à fixer à l'endroit qui sera indiqué sur site.
- L'annulation de la fenêtre bureau saisie donnant à la salle d'attente.
- La création d'une nouvelle fenêtre vers le hall des vigiles selon plan fourni.
- La fourniture et pose de trois fenêtres à baie vitrée et coulissante de 2m x 1.30 donnant à l'extérieur depuis l'arrière de la salle d'attente
- La fourniture et pose d'un climatiseur 1.5 CV avec temporisation de ce dernier.
- La fourniture et pose des accessoires électriques en fonction des modifications de l'ouvrage :
- Fourniture et pose d'une table en bois fixée sur le pan du mur des bureaux avec deux chaises.

Espace vigiles

- Fourniture et pose d'un auvent de 4 m x 2.23 m pour l'abri des vigiles
- Fourniture et pose d'une dalle de 4.40 m x 3.80 m d'épaisseur 10cm.

Détails ajustements électriques suite aux modifications du bloc existant

- Une prise 2P+T protégé par un interrupteur différentiel 10A/30Ma pour la TV
- Deux prises 2P+T protégé par un interrupteur différentiel 16A/30Ma pour usagers.

- Une prise 2P+T protégé par un interrupteur différentiel 16A/30Ma pour climatiseur y compris la temporisation.
- Deux réglettes complètes 1.20 pour l'éclairage de la salle d'attente y compris le point de commande des deux à proximité de la porte d'entrée.
- Une réglette complète 1.20 à l'entrée de la salle d'attente avec deux points de commande dont une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur
- Une réglette complète 0.60 pour la douche y compris sa commande.
- Trois réglettes complètes 1.20 pour l'éclairage extérieur derrière le bâtiment avec sa commande à l'intérieure

NB : le circuit d'éclairage doit être séparé du circuit des prises, il sera protégé par un disjoncteur différentiel 10A/30Ma. Les sections des câbles seront de 2.5 mm² pour les prises de courant et 1.5 mm² pour l'éclairage.

Détails des bancs

Ils seront découpés à 1.80m de long, disposés dans la largeur de la salle d'attente et espacés entre eux de 10 cm.

Sous-lot N° 2 : Aménagement d'un bloc de couchage

La prestation consiste au raccordement d'un bloc de couchage de 11m x 4.15m à l'existant.

Le bloc de couchage sera constitué de deux chambres de 11.76 m² et une cabine douche + WC de 3.5m² et une terrasse 1.05 m de large.

L'ensemble reposera sur une dalle en béton armé de 10 cm d'épaisseur et sera débordé en sa façade par une terrasse de 1.05 m de large.

Les murs d'une hauteur de 2.50 m seront réalisés en parpaing de 15 surmontés d'un chaînage. Ils seront enduits. Les surfaces extérieures et intérieures seront recouvertes de deux couches de peinture ainsi que les plafonds intérieurs. Un hall de service de 1.05m de large sera prévu pour la distribution entre les deux chambres et l'accès à la cabine douche WC. Une porte de 1m x 2.15m Permettra l'accès au bloc depuis le hall de service.

Chaque local (pièce) disposera d'une fenêtre donnant à l'extérieur, celle-ci sera équipée de lames naco, d'une grille antivol et de toile moustiquaire.

Le sol de l'ensemble sera carrelé. Chaque pièce du nouveau bloc comportera une porte pleine en bois donnant sur le hall de service.

Chaque chambre sera équipée de deux lits standards.

L'ensemble des parties métalliques sera traité d'une couche d'anti rouille et d'une couche de peinture à huile.

La charpente sera réalisée en bois et un plafond en contreplaqué sera mis en place. Elle sera recouverte de tôles bacs 6/10ème et débordera au-dessus de la terrasse. Le plafond au-dessus de la terrasse sera réalisé en tôles lisses.

La cabine WC sera équipée de toilettes avec chasse d'eau et d'un lavabo. Le bloc douche disposera d'un pommeau de douche commandée par une vanne d'arrêt. L'ensemble des matériels de plomberie nécessaire à l'installation de ces équipements est à présenter dans l'offre.

Les eaux vannes issues des toilettes seront rejetées dans une fosse existante. Les eaux usées issues des lavabos seront rejetées dans une fosse existante.

Un système d'éclairage adapté au type de local sera à mettre en place. Un circuit de terre bouclée en fond de fouille devra être réalisé par un cuivre nu de 25 mm² et sera raccordée à une barrette de terre. L'installation électrique sera protégé par disjoncteur différentielle 30 mA et chaque circuit sera équipé de protections adaptées :

Circuit d'éclairage 10 A et circuit des prises 16 A ; Les deux circuits devront être séparés.

Deux climatiseurs 1.25 cv seront prévus (avec temporisation et leur mise sous tension via un dismatique 20A. Chaque climatiseur sera installé dans une chambre.

Une réglette complète 1.20 ainsi que sa commande sera installé dans chaque chambre.

Une réglette complète 0.60 ainsi que sa commande sera installé dans chaque cabine (WC et douche).

Une réglette complète 1.20 sera installée à la terrasse commune aux deux chambre avec deux points de commande dont un dans chaque chambre.

Tout le matériel nécessaire à l'installation électrique de tout l'ouvrage sera à présenter dans l'offre ainsi que le schéma détaillé de l'installation qui sera à valider avant exécution.

Enfin les méthodes d'exécution des travaux ainsi que le planning prévisionnel seront à présenter dans l'offre.

NB : La fourniture d'un point d'eau potable pour la zone guérite centrale sera proposée à l'offre en option.

Explication des charges

GENERALITES : BETON ARME OU NON-MORTIER

Pour tous les travaux de maçonnerie, les composantes du béton ou mortier devront obéir à certaines caractéristiques élémentaires :

1. Sable

Tous les sables seront exempts d'oxyde, de matières organiques d'origine animale ou végétale.

La granulométrie sera comprise entre 0.08mm et 2.5mm pour les mortiers et chapes.

2. Gravillon

Les gravillons destinés à la confection des bétons seront des matériaux homogènes naturels ou concassés.

3. Eau de gâchage

Les eaux utilisées dans la confection des mortiers, bétons, au lavage des agrégats doivent être dépourvues d'impuretés et sel.

4. Liant hydraulique

Les ciments utilisés pour les bétons et mortiers doivent obéir aux conditions générales imposées par la réglementation en vigueur ; Ils seront de type CPJ 35, CM2 42.5

5. Armature

Les armatures pour béton armé seront des aciers doux et des aciers Tor conformes aux prescriptions des règles BA83 sans aucune trace de rouille.

6. Coffrage

Les coffrages seront simples et robustes. Ils devront supporter sans déformations appréciables le poids et la poussée du béton.

INSTALLATION CHANTIER

Les travaux d'installation de chantier seront à la charge de l'entreprise bénéficiaire du marché :

- Edification d'un magasin provisoire
- Branchements d'eau provisoire

TRAVAUX PREPARATOIRES/TERRASSEMENT

- Etude

- Etablissement des plans d'exécution et de détails aux échelles convenables.
- Etablissement des plannings des travaux

NB : Ces plans seront remis avant le début des travaux.

- Débroussaillage

Le débroussaillage du terrain sur l'emplacement du bâtiment

- Nivellement plateforme

Sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de 5m tout autour de celui-ci.

- Fouilles

Les fouilles seront profondes jusqu'au bon sol, assurant une parfaite stabilité de l'ouvrage :
Profondeur inférieure ou égale à 60cm.

FONDATION

- Béton de propreté

Un béton maigre et dosé à 150 kg/m³ de 5cm d'épaisseur sera étalé sur le fond des fouilles.

- Semelles

En béton armé sous les poteaux dosés à 350kg/m³

- Poteaux de fondation

En béton armé de section 15 x 15 dosé à 350kg/m³.Acier, cadre tous les 20cm plus 4 filants T8.

- Murs de fondation

Ils seront exécutés en aggloméré de ciment de 15 x20x40 bourrés et dosés à 200kg/m³.

- Dallage du sol

Le sol recevra un dallage en béton armé d'épaisseur 8cm dosé à 300kg/m³ avec des mailles de 20 x 20 et treillis T6.

- Chainage

En béton armé de 15 x 20 dosé à 300kg/m³.Acier, cadre T6 tous les 20cm plus 4 filants T8.

MACONNERIE – ELEVATION

- Murs en élévation

Ils seront montés en agglomérés de ciment creux 15 x 20 x 40.

- Poteaux

En béton armé de section 15 x 15 dosés à 350kg/m³ dans les murs. Cadre T6 tous les 20cm plus 4 filants T8.

- Linteaux

En béton armé de section 15 x 20 dosés à 350kg/m³ dans les murs. Cadre T6 tous les 20cm plus 4 filants T8.

- Chainage haut

En béton armé de section 15 x 15 dosés à 350kg/m³ dans les murs. Cadre T6 tous les 20cm plus 4 filants T8.

- Enduit

Sur toutes les parties maçonnées ou béton. Il sera exécuté en enduit de ciment de 1.5 cm d'épaisseur dosé à 400kg/m³.

COUVERTURE – PLAFOND

- Charpente

- Les fermes

Les fermes seront exécutées avec du bois dur traité au Xylamon de

3 x 12 x 5m. Elles seront solidement ancrées dans la maçonnerie à l'aide des fers d'attente.

- Pannes

Elles seront en bois dur traité au Xylamon de 6 x 6 x 5 m sur les pignons et les murs de séparation.

- Couverture

La couverture sera réalisée en tôle bac de 6/10e en une longueur fixée sur les pannes par des tirefonds de 8 x 80 avec accessoires.

- La faitière sera relevée et couverte avec des tôles faitières.

- Les pignons recevront des rives en alu.

- Les planches de rive

Elles auront 28cm de large et 3cm d'épaisseur. Elles seront en bois dur et rabotées sur une patte.

- Faux plafond

- Solivage

En bois dur traité au Xylamon de section 4 x 8 x 500 cm. Les champs seront rabotés.

- Habillement

En contreplaqué de 4mm en plaques de 60 x 120 à l'intérieur et en tôles lisses à l'extérieur.

PEINTURE

Les travaux de peinture constitueront toutes sujétions d'égrenage, de ponçage et de

Rebouchage à l'enduit de peinture.

- Impression
- Murs : chaux
- Plafond : Pantimat ou similaire
- Soubassement et ouvertures : Peintures glycéromatique
- Finition
- Murs intérieurs et extérieurs : Pantex 800 en deux couches
- Plafond : Pantex 1300 en deux couches
- Soubassements et ouvertures : peinture glycéromatique en deux couches.

MENUISERIE EN BOIS ET METALLIQUE

- Portes métalliques
- Portes métalliques donnant sur l'extérieur.
- Cadre : Cornière de 35
- Ventail : Tube carré 30 plus tôle noire de 10/10e sur une face de 3 paumelles.
- Serrure à canon vachette.

- Fenêtres
- Cadre en bois
- Grille métallique (grille antiviol)
- Les fenêtres seront équipées de lames Naco.

DALLAGE EXTERIEUR

Les murs de soubassement seront protégés par un dallage de 8cm tout autour du bâtiment dosé à 300kg/m³ et de 1m de large.

L'Electricité

Dans le respect des spécifications électriques qui seront mentionnées à la suite de ce paragraphe, les installations électriques de tout le bâtiment seront à refaire. Un

système d'éclairage adapté au type de local sera à mettre en place. L'installation électrique sera équipée par des protections adaptées.

Spécifications électriques

Normes

Les installations électriques devront respecter la norme NFC15-100.

Tous les appareils installés devront être conformes CE.

Protections

Les dispositifs de protections installés devront tenir compte :

- de l'intensité nominale,
- de l'intensité de réglage,
- du pouvoir de coupure,
- du temps de réponse.

Ces protections devront être réalisés avec du matériel venant du même fabricant afin de garantir la sélectivité totale.

Règle de l'art/ Câblage

Le câblage des coffrets devra respecter au moins les règles suivantes :

- couleur de fil puissance :
 - o Neutre : Bleu,
 - o Phase : Noir, Marron ou Rouge
 - o Section des câbles en fonction du courant appelé
 - o Régime de terre TT et une valeur acceptable par rapport à la norme NFC15-100.

A indiquer obligatoirement dans l'offre :

- **Délais de réalisation**
- **Accord avec les conditions de règlement de PHP.**

DISPOSITIONS GENERALES

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux nécessaires à la construction d'un bâtiment ouvert servant de hall d'attente pour chauffeurs et ouvriers du secteur nyombe.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

TRAITEMENT DES DECHETS

L'entreprise devra l'enlèvement des gravois (copeaux, emballages, détritiques de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

PRESTATION

OBJET DE LA PRESTATION

L'opération consiste en la construction d'un bâtiment ouvert servant de hall d'attente pour chauffeurs et ouvriers du secteur nyombe.

Tous les matériaux destinés à la réalisation des ouvrages seront fournis par le ou les prestataires retenus pour les différents lots. Ils devront assurer la vérification de leur qualité au moment de leur approvisionnement.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser la mise en place de matériels ou l'utilisation de matériaux s'il juge leur qualité insuffisante.

NATURE DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la réalisation d'un bâtiment ouvert servant de hall d'attente pour chauffeurs et ouvriers du secteur nyombé.

La prestation consiste en la construction d'un bâtiment ouvert de longueur 19.95m et largeur 12.30 m pour une hauteur sous plafond de 3 m.

L'espace sera divisé en deux parties séparées par un muret d'une hauteur de 1m et réalisé en agglomérés de 15. Une première partie attente chauffeurs de 12m x 7m. Une seconde réservée à l'attente des ouvriers 12m x 11m.

L'ensemble du bâtiment sera bordé de muret d'une hauteur d'1m et réalisé en parpaing de 15. Les poteaux de 0.15m x 0.15m x 3m au nombre de 12 seront espacés entre eux de 3m. Une première ouverture de 2.15 mètre permettra l'accès à la partie attente ouvriers, une deuxième ouverture d'1m coté ouvrier permettra l'accès à un couloir d'embarquement de 1.5m de large. Une troisième ouverture de 1.5 m permettra l'accès à la partie réservée aux chauffeurs. Chaque partie du bâtiment sera équipée d'un lavabo placé dans un angle et alimenté en eau potable. Les eaux usées issues des lavabos seront canalisées.

Les bancs

Les bancs seront constitués d'un plateau de 0.3m de large et d'une longueur de 10m en béton armé d'une épaisseur de 6 cm et supportées par 4 tubes acier de diamètre 20 cm d'une hauteur totale de 0.45m. Le plateau sera carrelé et protégé par des cornières croisées de 60 x 60 x 6 vers le haut et 50 x 50 x 5 vers le bas.

L'espacement entre les axes des différents bancs sera de 0.6m.

Les bancs seront scellés au sol tant dans la partie réservée aux chauffeurs que celle réservées aux ouvriers.

Ils seront au nombre de six dans la partie ouvrier et deux dans la partie chauffeur.

La partie chauffeur sera équipé d'une table en plateau carrelé d'épaisseur 6 cm largeur 50 cm et une longueur de 10 m. Le plateau carrelé sera protégé par des cornières de 60 x 60 x 6 sur son périmètre et positionné entre les deux bancs.

La charpente sera réalisée en bois et un plafond en contre-plaqué sera mis en place. Elle sera recouverte de tôles bacs 6/10ème et débordera au-dessus de la terrasse. Le plafond au-dessus de la terrasse sera réalisé en tôles lisses.

L'électricité

L'éclairage intérieure sera assuré par quatre réglettes complètes 1.20 pour la partie attente ouvriers, deux réglettes complètes 1.20 pour la partie réservée aux chauffeurs et deux réglettes complètes 0.60 pour le couloir d'embarquement des ouvriers.

L'éclairage extérieur quant à elle sera assuré par six réglettes complètes 1.20 réparties comme suit :

- Deux réglettes devant le bâtiment et installées aux deux extrémités
- Deux réglettes derrière le bâtiment toujours installé aux deux extrémités
- Une réglette de chaque côté du bâtiment.

Trois prises de courant 2P+T seront installées coté ouvriers sur trois pans du mur.

Deux prises de courant 2P+T seront installées coté chauffeurs.

Les circuits seront séparés comme suit :

- Une protection différentielle 10 A/30ma pour l'éclairage intérieure
- Une protection différentielle 10 A/30ma pour l'éclairage extérieure
- Une protection différentielle 16 A/30ma pour les prise de courant

Les sections des câbles seront de 2.5 mm² pour les prise de courant et 1.5 mm² pour le

Circuit d'éclairage.

Une prise terre en fond de fouille sera installé avec barrette de pré coupure afin de remédier aux courants de fuite ; Celle-ci sera réalisée dans les règles de l'art.

L'éclairage du couloir d'embarquement ouvrier, l'éclairage extérieur de tout le bâtiment ainsi que celui de l'attente chauffeur seront commandés depuis la partie chauffeur à proximité de la porte d'entrée.

L'éclairage de la partie ouvrier sera commandé depuis l'accès (porte d'entrée) à cette zone.

Tout le matériel nécessaire à l'installation électrique de tout l'ouvrage sera à présenter dans l'offre ainsi que le schéma détaillé de l'installation qui sera à valider avant exécution.

Enfin les méthodes d'exécution des travaux ainsi que le planning prévisionnel seront à présenter dans l'offre.

Détails fondation et implantation

GENERALITES : BETON ARME OU NON-MORTIER

Pour tous les travaux de maçonnerie, les composantes du béton ou mortier devront obéir à certaines caractéristiques élémentaires :

1. Sable

Tous les sables seront exempts d'oxyde, de matières organiques d'origine animale ou végétale.

La granulométrie sera comprise entre 0.08mm et 2.5mm pour les mortiers et chapes.

2. Gravillon

Les gravillons destinés à la confection des bétons seront des matériaux homogènes naturels ou concassés.

3. Eau de gâchage

Les eaux utilisées dans la confection des mortiers, bétons, au lavage des agrégats doivent être dépourvues d'impuretés et sel.

4. Liant hydraulique

Les ciments utilisés pour les bétons et mortiers doivent obéir aux conditions générales imposées par la réglementation en vigueur ; Ils seront de type CPJ 35, CM2 42.5

5. Armature

Les armatures pour béton armé seront des aciers doux et des aciers Tor conformes aux prescriptions des règles BA83 sans aucune trace de rouille.

6. Coffrage

Les coffrages seront simples et robustes. Ils devront supporter sans déformations appréciables le poids et la poussée du béton.

INSTALLATION CHANTIER

Les travaux d'installation de chantier seront à la charge de l'entreprise bénéficiaire du marché :

- Edification d'un magasin provisoire
- Branchements d'eau provisoire

TRAVAUX PREPARATOIRES/TERRASSEMENT

- Etude
- Etablissement des plans d'exécution et de détails aux échelles convenables.
- Etablissement des plannings des travaux

NB : Ces plans seront remis avant le début des travaux.

- Débroussaillage

Le débroussaillage du terrain sur l'emplacement du bâtiment

- Nivellement plateforme

Sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de 5m tout autour de celui-ci.

- Fouilles

Les fouilles seront profondes jusqu'au bon sol, assurant une parfaite stabilité de l'ouvrage : Profondeur inférieure ou égale à 60cm.

FONDATION

- Béton de propreté

Un béton maigre et dosé à 150 kg/m³ de 5cm d'épaisseur sera étalé sur le fond des fouilles.

- Semelles

En béton armé sous les poteaux dosés à 350kg/m³

- Poteaux de fondation

En béton armé de section 15 x 15 dosé à 350kg/m³.Acier, cadre tous les 20cm plus 4 filants T8.

- Murs de fondation

Ils seront exécutés en aggloméré de ciment de 15 x20x40 bourrés et dosés à 200kg/m³.

- Dallage du sol

Le sol recevra un dallage en béton armé d'épaisseur 8cm dosé à 300kg/m³ avec des mailles de 20 x 20 et treillis T6.

- Chainage

En béton armé de 15 x 20 dosé à 300kg/m³.Acier, cadre T6 tous les 20cm plus 4 filants T8.

MACONNERIE – ELEVATION

- Murs en élévation

Ils seront montés en agglomérés de ciment creux 15 x 20 x 40.

- Poteaux

En béton armé de section 15 x 15 dosés à 350kg/m³dans les murs. Cadre T6 tous les 20cmplus 4 filants T8.

- Linteaux

En béton armé de section 15 x 20 dosés à 350kg/m³dans les murs. Cadre T6 tous les 20cmplus 4 filants T8.

- Chainage haut

En béton armé de section 15 x 15 dosés à 350kg/m³dans les murs. Cadre T6 tous les 20cmplus 4 filants T8.

- Enduit

Sur toutes les parties maçonnées ou béton. Il sera exécuté en enduit de ciment de 1.5 cm d'épaisseur dosé à 400kg/m³.

COUVERTURE – PLAFOND

- Charpente
- Les fermes

Les fermes seront exécutées avec du bois dur traité au Xylamon de 3 x12 x5m.Elles seront solidement ancrées dans la maçonnerie à l'aide des fers d'attente.

- Pannes

Elles seront en bois dur traité au Xylamon de 6 x 6 x 5 m sur les pignons et les murs de séparation.

- Couverture

La couverture sera réalisée en tôle bac de 6/10e en une longueur fixée sur les pannes par des tirefonds de 8 x 80 avec accessoires.

- La faitière sera relevée et couverte avec des tôles faitières.
- Les pignons recevront des rives en alu.
- Les planches de rive

Elles auront 28cm de large et 3cm d'épaisseur .Elles seront en bois dur et rabotées sur une patte.

- Faux plafond
- Solivage

En bois dur traité au Xylamon de section 4 x 8 x 500 cm. Les champs seront rabotés.

- Habillage

En contreplaqué de 4mm en plaques de 60 x120 à l'intérieur et en tôles lisses à l'extérieur.

PEINTURE

Les travaux de peinture constitueront toutes sujétions d'égrenage, de ponçage et de

Rebouchage à l'enduit de peinture.

- Impression
- Murs : chaux
- Plafond : Pantimat ou similaire
- Soubassement et ouvertures : Peintures glycéromatique
- Finition
- Murs intérieurs et extérieurs : Pantex 800 en deux couches

- Plafond : Pantex 1300 en deux couches
- Soubassements et ouvertures : peinture glycéromatique en deux couches.

DALLAGE EXTERIEUR

Les murs de soubassement seront protégés par un dallage de 8cm tout autour du bâtiment dosé à 300kg/m³ et de 1m de large.

Electricité

Un système d'éclairage adapté au type de local sera à mettre en place. Un circuit de terre en fond de fouille devra être réalisé et sera raccordé à une barrette de terre. L'installation électrique sera protégé par disjoncteur différentielle 30 mA et chaque circuit sera équipé de protections adaptées.

Cet ouvrage devra être conforme aux normes en vigueur. Une note de calcul de dimensionnement devra être fournie.

L'offre devra comprendre un descriptif et un quantitatif détaillés sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation des ouvrages. Le plan de ferrailage de la dalle et le dosage du béton sont à préciser.

Spécifications électriques

Normes

Les installations électriques devront respecter la norme NFC15-100.

Tous les appareils installés devront être conformes CE.

Protections

Les dispositifs de protections installés devront tenir compte :

- de l'intensité nominale,
- de l'intensité de réglage,
- du pouvoir de coupure,
- du temps de réponse.

Ces protections devront être réalisés avec du matériel venant du même fabricant afin de garantir la sélectivité totale.

Règle de l'art/ Câblage

Le câblage des coffrets devra respecter au moins les règles suivantes :

- couleur de fil puissance :
 - o Neutre : Bleu,
 - o Phase : Noir, Marron ou Rouge
 - o Section des câbles en fonction du courant appelé
 - o Régime de terre TT et une valeur acceptable par rapport à la norme NFC15-100.

Les emplacements des abris bus seront définis avec le Directeur des Services Techniques au moment de l'établissement du bon de commande.

A indiquer obligatoirement dans l'offre :

- **Délais de réalisation**
- **Accord avec les conditions de règlement de PHP.**

<p>Lot n°4 : « Travaux de mise aux normes électriques de stations d'emballage ». Contrat n°323-365</p>
--

Dispositions générales

Dispositions générales et obligation

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

Limites

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

Lieu : Station d'emballage secteur Njombe

Objectif

La PHP est en train de rénover ses stations d'emballage et de les réaménager afin d'optimiser les processus de production. Dans ce cadre il a été décidé de rendre conforme les installations électriques et de réaliser les modifications nécessaires par rapport au réaménagement de la station.

Conditions générales

Environnement

- Site : Njombe
- Pays : Cameroun
- Température max : 40°C à l'ombre
- Température mini : 20°C à l'ombre
- Altitude : 100m
- Humidité relative max : 80%
- Particularité : site exposé à la poussière

Basse tension

Chaque station d'emballage est alimentée par un transformateur MT/BT de 100KVA (sauf indication contraire), ou par un groupe électrogène de 80KVA en cas de coupure secteur

L'alimentation fournie à l'installation est une alimentation 3P+N dont la tension composée est de 400VAC.

Le régime de neutre de l'installation est un régime TT côté BT

Détails des sous-lots

Sous-lot n°1 : php bas

L'ensemble du matériel et des prestations devra respecter les spécification décrites dans le paragraphe « Spécification ».

Généralité

- Démontez le matériel et les liaisons qui seront remplacés. Le matériel et les liaisons récupérées devront être rendus à la PHP

Sous-lot n°1A : Mise en conformité du Local GE

- Fournir et installer un coffret de répartition IP55 composé de:
 - o 1 inverseur de source manuel calibré pour 100A et assurant les fonctions d'interrupteur et sectionneur. Cet inverseur devra être manœuvrable depuis l'extérieur du coffret
 - o 1 interrupteur différentiel ou 1 disjoncteur différentiel 100A placé en aval de l'inverseur
 - o 1 jeu de barres ou 1 répartiteur dimensionné pour 100A
 - o 1 compteur d'énergie consommée placé en aval de l'inverseur
 - o 1 parafoudre de type 1 (**ref A9L16634 de Schneider** ou équivalent) sans disjoncteur de déconnexion à installer sur l'utilisation. Ce parafoudre sur défaut, doit faire déclencher les disjoncteurs de tête
 - o 1 départ 1P+N+T avec protection différentielle 30mA repris sur le secteur pour alimenter une réglette fluorescente « présence tension secteur »
 - o 1 départ avec protection différentielle 30mA pour 1 prise 1P+N+T 16A
 - o 1 Prise 1P+N+T 16A placée sur le côté
 - o 1 départ 1P+N avec protection différentielle 30mA de calibre 10A pour l'éclairage du local
 - o 1 départ 3P+N de calibre 63A pour l'alimentation de la station d'emballage
 - o 1 départ 3P+N de calibre 32A pour l'alimentation du bureau et du magasin
- Rallonger les liaisons existantes si nécessaire
- Refaire les liaisons équipotentiels du local GE afin que toute pièce métallique soit reliée à la terre.

Sous-Lot n°1B : Mise en conformité du Magasin et des bureaux

- Remplacer le disjoncteur différentiel par un interrupteur différentiel 30mA 40A
- Installer un parafoudre type 2 (**réf A9L16674 de Schneider** ou équivalent) sans disjoncteur de déconnexion
- Reprendre éventuellement la liaison équipotentielle entre barrette de terre et coffret
- Réalimenter 2 bureaux et WC depuis le coffret

Sous-lot n°1C : Mise en conformité de la Station d'emballage

- Fournir et installer un TGBT dans un coffret ou armoire IP55 composé de:
 - o 1 disjoncteur d'arrivée 63A manœuvrable de l'extérieure
 - o 1 parafoudre de type 2(**réf A9L16674 de Schneider** ou équivalent) sans disjoncteur de déconnexion. Ce parafoudre sur défaut, doit faire déclencher le disjoncteur de tête
 - o 1 voyant « défaut parafoudre »
 - o 1 voyant « présence tension »
 - o 1 bouton à impulsion pour faire fonctionner un buzzer
 - o 1 Prise 1P+N+T 16A placée sur le côté droit
 - o 1 Prise 3P+T 32A hypra de Legrand placée sur le côté droit
 - o Un ensemble de départs 1P+N alimentant des réglettes fluorescentes de 36W et réparties de la manière suivante :
 - 6 départs 1P+N 10A « éclairage zone 1 » asservi par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.

- 6 départs 1P+N 10A « éclairage zone 2 » asservi par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - 1 départs 1P+N 10A « éclairage quai penderie », asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - 1 départs 1P+N 10A « éclairage quai chargement », asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - 3 départs 1P+N 16A pour les prises de courant 16A
 - 1 départ 1P+N 10A avec déclencheur MSU pour l'alimentation du régulateur de tension du « réseau sensible »
 - 1 départ 3P de calibre 32A alimentant les prises 32A
 - 3 départs 3P+N 20A pour l'alimentation de moteurs inférieure à 3kW. Chaque départ devra alimenter 2 ensembles de 4 bornes
 - 1 départ 3P+N de calibre 40A alimentant le coffret pompe de recyclage
 - 2 bornes pour l'alimentation du buzzer
- Faire une liaison équipotentielle à connecter sur le TGBT
- Déplacer le coffret penderie
- Rallonger la liaison alimentant le TGBT (voir Annexes 1A, 1B et 1C)
- Refaire les liaisons pour alimenter l'ensemble des appareillages (voir Annexes 1A, 1B et 1C)
- Récupérer et installer :
 - 3 Prises 1P+N+T 16A
 - 2 Prises 3P+T 32A type Hypra de Legrand
- Fournir et installer 36 réglettes de 36 W pour la zone1.
- Fournir et installer 18 réglettes de 36 W pour la zone2.
- Fournir et installer 6 réglettes de 36 W pour « éclairage veilleuse »

Sous-lot n°1D : Installation d'un réseau sensible

- Installer le réseau sensible :
 - Installation support régulateur tension
 - Fournir et installer 1 prise clairement identifié « Alimentation Réseau sensible »
 - Fournir et installer les liaisons entre le régulateur de tension et les différentes prises du réseau sensible (voir Annexes 1A, 1B et 1C)
 - Fournir et installer 5 prises clairement identifié « Réseau sensible »

Le régulateur de tension est fourni par la PHP.

Les liaisons du réseau sensible devront être séparées des autres liaisons (chemin de câble dédié)

Sous-lot n°1E : Mise en conformité des Pompes recyclages

- Réaliser une terre et la connecter au coffret
- Fournir et installer un coffret IP55 composé de:

- o 1 interrupteur de 40A
- o 1 répartiteur
- o 3 ensembles de boutons marche et arrêt pour le démarrage et l'arrêt de 3 pompes
- o 1 bouton d'arrêt d'urgence commun aux 3 pompes
- o 3 départs pour moteur 3kW (6A) avec protection thermique et contacteur (démarrage directe)
- o 1 départ 1P+N 16A avec protection différentielle 30mA pour l'éclairage ainsi que pour la prise du coffret
- o 1 prise 1P+N+T 16A placée sur le coté
- o 1 départ 1P+N 16A avec protection différentielle 30mA pour l'alimentation de la cantine
- o 1 départ 1P+N 16A avec protection différentielle 30mA pour l'alimentation des vestiaires
- Refaire les liaisons entre le coffret et les 3 moteurs : prévoir 10 mètres de câbles 4*2.5mm²

Lot n°2 : Djoungo

L'ensemble du matériel et des prestations devra respecter les spécification décrites dans le paragraphe « Spécification ».

Généralité

- Démontez le matériel et les liaisons qui seront remplacés. Le matériel et les liaisons récupérées devront être rendus à la PHP

Sous-lot n°2A : Mise en conformité du Local GE

- Fournir et installer un coffret de répartition IP55 composé de:
 - o 1 disjoncteur différentiel 100A
 - o 1 jeu de barres ou 1 répartiteur dimensionné pour 100A
 - o 1 compteur d'énergie consommée
 - o 1 parafoudre de type 1 (**ref A9L16634 de Schneider** ou équivalent) sans disjoncteur de déconnexion. Ce parafoudre sur défaut, doit faire déclencher les disjoncteurs de tête
 - o 1 départ avec protection différentielle 30mA pour 1 prise 1P+N+T 16A
 - o 1 Prise 1P+N+T 16A placée sur le côté
 - o 1 départ 1P+N avec protection différentielle 30mA de calibre 10A pour l'éclairage du local
 - o 1 départ 3P+N de calibre 80A pour l'alimentation de la station d'emballage
 - o 1 départ 3P+N de calibre 40A pour les pompes de recyclage
- Refaire les liaisons équipotentielles du local GE afin que toute pièce métallique soit reliée à la terre.

Sous-lot n°2B : Mise en conformité des Pompes recyclages

- Installer dans le coffret existant une protection différentiel de 300mA pour l'alimentation des pompes

- Ajouter un départ 1P+N 10A avec protection différentiel 30ma pour éclairage local pompe et local irrigation
- Refaire les liaisons entre le coffret et les 3 moteurs : prévoir 10 mètres de câbles 4*2.5mm²

Sous-lot n°2C : Mise en conformité de la station d'emballage

- Fournir et installer un TGBT dans un coffret ou armoire IP55 composé de:
 - o 1 disjoncteur d'arrivée 80A manœuvrable de l'extérieure
 - o 1 parafoudre de type 2(réf **A9L16674 de Schneider** ou équivalent) sans disjoncteur de déconnexion. Ce parafoudre sur défaut, doit faire déclencher le disjoncteur de tête
 - o 1 voyant « défaut parafoudre »
 - o 1 voyant « présence tension »
 - o 1 Prise 1P+N+T 16A placée sur le côté droit
 - o 1 Prise 3P+T 32A hypra de Legrand placée sur le côté droit
 - o Un ensemble de départs 1P+N alimentant des réglettes fluorescentes de 36W et réparties de la manière suivante :
 - 6 départs 1P+N 10A « éclairage zone 1 » asservi par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - 6 départs 1P+N 10A « éclairage zone 2 » asservi par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - 1 départs 1P+N 10A « éclairage zone3 », asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - o 1 départs 1P+N 10A « éclairage quai penderie » asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - o 1 départs 1P+N 10A « éclairage quai chargement » asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - o 1 départs 1P+N 10A « éclairage veilleuse », alimentant 6 réglettes fluorescentes de 36W, asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - o 3 départs 1P+N 16A pour les prises de courant 16A
 - o 1 départ 1P+N 10A avec déclencheur MSU pour l'alimentation du régulateur de tension du « réseau sensible »
 - o 1 départ 3P de calibre 32A alimentant les prises 32A
 - o 3 départs 3P+N 20A pour l'alimentation de moteurs inférieure à 3kW. Chaque départ devra alimenter 2 ensembles de 4 bornes
 - o 1 départ 3P+N de calibre 32A en prévision de l'alimentation de futurs bureaux
 - o 1 départ 1P+N 16A avec protection différentiel 30mA pour l'alimentation des vestiaires et sanitaire
- Faire une liaison équipotentielle à connecter sur le TGBT
- Déplacer coffret penderie
- Rallonger la liaison alimentant le TGBT (voir Annexes 2A, 2B et 2C)

- Refaire les liaisons pour alimenter l'ensemble des appareillages (voir Annexes 2A, 2B et 2C)
- Récupérer et installer :
 - o 3 Prises 1P+N+T 16A
 - o 2 Prises 3P+T 32A type Hypra de Legrand
- Fournir et installer 24 réglettes de 36 W pour la zone1.
- Fournir et installer 14 réglettes de 36 W pour la zone2.
- Fournir et installer 6 réglettes de 36 W pour « éclairage veilleuse »
- Fournir et installer(ou réhabiliter) 3 projecteurs de 500W pour l'éclairage des quais.

Sous-lot n°2D : Installation d'un réseau sensible

- Installer le réseau sensible :
 - o Installation support régulateur tension
 - o Fournir et installer 1 prise clairement identifié « Alimentation Réseau sensible »
 - o Fournir et installer les liaisons entre le régulateur de tension et les différentes prises du réseau sensible (voir Annexes 2A, 2B et 2C)
 - o Fournir et installer 5 prises clairement identifié « Réseau sensible »

Le régulateur de tension est fourni par la PHP.

Les liaisons du réseau sensible devront être séparées des autres liaisons (chemin de câble dédié)

Lot n°3 : Njombe

L'ensemble du matériel et des prestations devra respecter les spécification décrites dans le paragraphe « Spécification ».

Remarque : la station de Njombe est en fait alimentée via un transformateur de 630kVA

Généralité

- Démontez le matériel et les liaisons qui seront remplacés. Le matériel et les liaisons récupérées devront être rendus à la PHP

Sous-lot n°3A : Mise en conformité des Pompes recyclages

- Fournir et installer un coffret d'alimentation IP55 composé de:
 - o 1 disjoncteur d'arrivée 3P+N 40A avec protection différentielle 300mA
 - o 1 parafoudre de type 1 adapté à l'Icc de l'installation et sans disjoncteur de déconnexion. Ce parafoudre sur défaut, doit faire déclencher le disjoncteur de tête

- 1 ensemble de borne pour alimenter le coffret de la pompe de recyclage (pompe de 18.5kW)
- 1 départ 16A 1P+N+T avec protection différentielle 30mA pour éclairage du local
- Faire une terre du bâtiment
- Réaliser les liaisons équipotentielle entre les différents coffrets
- Faire la liaison entre le coffret d'arrivée et le coffret de la pompe de recyclage

Sous-lot n°3B : Mise en conformité de la Station d'emballage

- Déposer l'inverseur de source
- Déposer le coffret prise container
- Fournir et installer un TGBT dans un coffret ou armoire IP55 composé de:
 - 1 disjoncteur d'arrivée différentielle 63A manœuvrable de l'extérieure
 - 1 parafoudre de type 1 adapté à l'Icc de l'installation et sans disjoncteur de déconnexion. Ce parafoudre sur défaut, doit faire déclencher le disjoncteur de tête
 - 1 voyant « défaut parafoudre »
 - 1 voyant « présence tension »
 - 1 Prise 1P+N+T 16A placée sur le côté droit
 - 1 Prise 3P+T 32A hypra de Legrand placée sur le côté droit
 - Un ensemble de départs 1P+N alimentant des réglettes fluorescentes de 36W et réparties de la manière suivante :
 - 3 départs 1P+N 10A « éclairage zone 1 » asservi par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - 6 départs 1P+N 10A « éclairage zone 2 » asservi par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - 1 départ 1P+N 10A « éclairage quai penderie » en réserve, asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - 1 départs 1P+N 10A « éclairage quai chargement », asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - 1 départs 1P+N 10A « éclairage veilleuse », alimentant 6 réglettes fluorescentes de 36W, asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
 - 3 départs 1P+N 16A pour les prises de courant 16A
 - 1 départ 1P+N 10A avec déclencheur MSU pour l'alimentation du régulateur de tension du « réseau sensible »
 - 1 départ 3P de calibre 32A alimentant les prises 32A
 - 3 départs 3P+N 20A pour l'alimentation de moteurs inférieure à 3kW. Chaque départ devra alimenter 2 ensembles de 4 bornes
 - 1 départ 3P+N de calibre 20A pour l'alimentation des bureaux n°1
 - 1 départ 1P+N de calibre 10A avec protection différentielle 30mA pour l'alimentation des bureaux n°2
 - 1 départ 1P+N 16A avec protection différentiel 30mA pour l'alimentation des vestiaires et sanitaire

- 1 départ 1P+N 16A avec protection différentiel 30mA pour l'alimentation du magasin engrais et phyto
- Refaire les connexions entre le câble aérien et le câble allant au TGBT
- Refaire les liaisons pour alimenter l'ensemble des appareillages (voir Annexes 3A, 3B et 3C)
- Récupérer et installer 1 Prise 3P+T 32A type Hypra de Legrand
- Fournir et installer 3 prises 1P+N+T 16A
- Fournir et installer 8 réglettes de 36 W.

Sous-lot n°3C : Installation d'un réseau sensible

- Installer le réseau sensible :
 - Installation support régulateur tension
 - Fournir et installer 1 prise clairement identifié « Alimentation Réseau sensible »
 - Fournir et installer les liaisons entre le régulateur de tension et les différentes prises du réseau sensible (voir Annexes 3A, 3B et 3C)
 - Fournir et installer 5 prises clairement identifié « Réseau sensible »

Le régulateur de tension est fourni par la PHP.

Les liaisons du réseau sensible devront être séparées des autres liaisons (chemin de câble dédié)

Sous-lot n°3D : Mise en conformité du bureau n°2

- Reprendre le coffret existant de telle façon à avoir:
 - 1 interrupteur d'arrivée 3P+N 40A
 - 4 départs 1P+N 16A protégé par différentielle 30mA
- Refaire la liaison entre le bureau et le coffret TGBT en câble 5*6mm² d'une longueur estimée de 30mètres

Spécifications

Normes

Les installations électriques devront respecter la norme NFC15-100

Tous les appareils installés devront être conformes CE.

Généralités

Le régime de neutre retenu est un régime TT

Chaque masse métallique constituant l'installation électrique devra être relié à la liaison équipotentielle (fil V/J)

Toute partie active sous tension devra être protégée par un obstacle d'indice de protection IP2x ou par isolation.

Toute connexion de 2 câbles de nature différente devra se faire avec du matériel adapté.

Les cosses ou embouts devront être adaptés à la nature du câble.

Protections

Les dispositifs de protections installés devront tenir compte :

- de l'intensité nominale
- de l'intensité de réglage
- du pouvoir de coupure
- du temps de réponse

Ces protections devront être réalisés avec du matériel venant du même fabricant afin de garantir le maximum de sélectivité.

Chaque départ devra être protégé en amont par une protection différentielle comme suit

- Prise de courant inférieur ou égal à 32A et éclairage : 30mA
- Autre charge : 300mA

Règle de l'art/ Câblage

Le câblage des armoires ou coffret devront respecter au moins les règles suivantes :

- les arrivées et les départs des câbles se feront par le bas
- toute armoire ou coffret doit comporter un bornier repéré ainsi qu'un répartiteur de masse
- les parafoudres doivent être câblés selon le respect des consignes du fabricant.
- couleur de fil puissance :
 - o Neutre : Bleu
 - o Phase1 : Noir
 - o Phase2 : Marron
 - o Phase3 : Rouge
- couleur commande : interdiction du jaune et du vert
- le câblage doit se faire avec des fils cuivre souple de type H07VK
- tous les fils doivent être sertis d'embouts à chaque extrémité
- le nombre de fil par connexion est limité à 2
- chaque élément doit porter un repère et les fils de commandes doivent être numérotés

- les vis en métal à l'intérieure des goulottes doivent être isolés électriquement

Une réserve de 30% devra être prise en compte

Liaisons

Les câbles devront avoir une section déterminée en fonction :

- des intensités admissibles suivant le mode de pose et la température
- des chutes de tension
- de leur protection amont (surcharge, court-circuit, temps de coupure)

Ils seront de type A 05 VV-U ou U 1000 R02V sauf sous certaines conditions qui doivent être justifié par le soumissionnaire et validé par la PHP.

Chaque phase ne pourra pas être constituée de plus de 4 câbles unifilaires.

Les câbles seront posé selon les situations soit :

- sur chemin de câble type fil galvanisé à chaud avec une protection mécanique au niveau d'endroits exposés à des situations de dégradation (par exemple si le chemin de câble est posé à terre, une protection en bois doit être installé au niveau des lieux de passage)
- soit enterré dans des fourreaux à une profondeur de 0.8m en dessous du sol fini. Une couche de sable ou de terre meuble devra être posé au dessus et en dessous du fourreau, et un grillage d'avertissement devra être déposé au dessus.
- soit en aérien

Dans le cas où il est nécessaire de rallonger des liaisons ou de changer la nature des liaisons, les jonctions devront être mises dans une boîte plastique étanche. Pour les liaisons d'alimentations des coffrets ou armoires, chaque liaison devra être placée dans une boîte plastique étanche (il est interdit d'avoir plusieurs liaisons dans la même boîte).

Les câbles devront être repérés au tenant et à l'aboutissant.

Les chemins de câbles devront être raccordés à liaison équipotentielle via les coffrets de distribution

Eclairage

Les réglattes fluorescentes devront être de 36W. Elles devront être conformes CE et **devront être équipées de gaine plastique** afin de se prémunir des éclats de verres dans les produits.

Note de calcul

Les soumissionnaires devront joindre à l'offre les notes de calculs de l'installation.

Ces notes devront être réalisés à l'aide d'un logiciel spécialisé ayant reçu un avis technique UTE pour la norme NFC 15-100.

Ce logiciel peut être Caneco BT, TR-Ciel ou encore Ecodial.

A défaut de logiciel, les notes de calcul peuvent être faites à la main en faisant un détail précis et en joignant les documents qui ont permis de faire ces calculs. Ils devront être faits en respectant la norme NFC 15-100.

Documentation

Toutes la documentation devra être fournie en français sous format informatique (pdf, MS World, MS Excel, ou dxf)

A joindre à l'offre

- schémas unifilaire de l'installation
- note de calcul des installations électriques
- notices techniques des principaux matériels

A fournir avant réalisation

Les schémas électriques de l'installation devront impérativement être approuvés par PHP avant fabrication ou installation. L'approbation de PHP ne dégage en rien la responsabilité du soumissionnaire. Devront être fournis

- les schémas de câblage et l'implantation du matériel dans les armoires
- la face avant de l'armoire
- la nomenclature du matériel utilisé (sous format MS Excel de préférence)
- les notes de calcul de l'installation électrique
- les réglages nécessaires
- la documentation technique des matériels employés

A fournir après réalisation (tel que construit)

- les schémas électriques sous format informatique (pdf ou dxf) et sous format papier en 3 exemplaires en A4. (voir détail dans paragraphe « A fournir avant réalisation »)
- les documentations techniques de l'ensemble des matériels utilisés sous format (pdf, MS World, MS Excel, dxf, ou autre) et sous format papier en 3 exemplaires rangés dans un classeur et sous pochettes

- notice techniques des différents matériels
- les réglages

Offre

Les soumissionnaires devront faire ressortir les informations ci-après : Délai de livraison, garantie, qualité et origine du matériel, expérience dans les fournitures similaires.

Les soumissionnaires doivent faire des offres pour l'ensemble de ces lots pour être retenus.

L'offre devra comprendre un descriptif et un quantitatif détaillé sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation de l'installation.

Atouts :

Meilleurs délais de livraison, preuve d'expérience de moins de 3 ans dans la fourniture ou prestations de matériel ou d'installations d'importance comparable, meilleur garantie et qualité du matériel.

Visite sur place

Avant la remise de l'offre, une visite est obligatoire et fera l'objet d'une attestation de visite.

La visite guidée sur site est prévue le 21/04/2010 à 9h pour les soumissionnaires qui le souhaitent La demande de visite doit être adressée à M sylvain Sebire Responsable des installations électrique de la PHP.

DISPOSITIONS GENERALES

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation de bâtiments techniques pour le fonctionnement de la station de pompage à Dehane.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

TRAITEMENT DES DECHETS

L'entreprise devra l'enlèvement des gravois (copeaux, emballages, détritrus de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

PRESTATION

OBJET DE LA PRESTATION

L'opération consiste en la réalisation de deux extensions d'abris vestiaires sur 2 stations d'emballage.

Tous les matériaux destinés à la réalisation des ouvrages seront fournis par le ou les prestataires retenus pour les différents lots Ils devront assurer la vérification de leur qualité au moment de leur approvisionnement.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser la mise en place de matériels ou l'utilisation de matériaux s'il juge leur qualité insuffisante.

NATURE DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la réalisation d'un ouvrage destiné à abriter des casiers vestiaires, en prolongement de deux abris vestiaires qui existent déjà.

Modèle de devis quantitatif.

CONSTRUCTION D'EXTENSION HANGAR VESTIAIRE					
Décomposition de Prix Global et Forfaitaire					
N°	DESIGNATION	U	QTE	P.U	P.T
	1.Travaux préparatoires				
1.1	Clôture et installation du chantier	FF			
1.2	Débroussaillage	M ²			
Sous total					
	2.Terrassement				
2.1	Nivellement	M ³			

2.2	Fouille en rigole de 30x30 pour longrine de 20x30	M ³			
2.3	Fouilles isolées de 120x120x125 pour semelles isolées	M ³			
2.4	Remblai de sable épaisseur 5 cm	M ³			
2.5	Remblai autour de l'ouvrage	M ³			
Sous total					
3.Fondations					
3.1	Béton de propreté dosé à 200 kg et épaisseur 5 cm	M ³			
3.2	Agglos de 15x20x40 hourdés	M ²			
3.3	BA dosé à 400kg pour massifs de charpente de 70x70x100 sur semelle de 100x100x20 ferrailage Tor de 12	M ³			
3.4	BA dosé à 350kg pour longrines servant raidisseurs entre massif de poteaux (20x30)	M ³			
3.5	Dallage épaisseur 8 cm ferrailage en treillis soudés	M ³			
Sous total					
4.Carpente-Bardage-Couverture					
4.1	Dépose bardage pignon	U			
4.2	Confection et montage structure métallique	U			
4.3	Bardage avec accessoires de pose	U			
4.4	Couverture avec accessoires de pose	M ²			
4.5	Prolongement chéneau	M ²			
4.6	Déplacement descente eau pluviale (suivant site)	U			
Sous total					
5.Peinture					
5.1	Application d'une une couche primaire antirouille sur toute la charpente	M ²			
5.2	Nettoyage et lessivage des tôles de bardage	M ²			
5.3	Application d'une couche d'impression, PHOSPHATANT LA 10.009 sur les tôles de bardage	M ²			
5.4	Application d'une couche de finition du type PANTINOX SR 9 aux couleurs de la PHP sur l'ensemble de l'ouvrage	M ²			
Sous total					
TOTAL HT					

Les emplacements des deux extensions d'abris vestiaires seront définies au moment de la passation du marché.

A indiquer obligatoirement dans l'offre :

- **Délais de réalisation**
- **Accord avec les conditions de règlement de PHP.**

Lot n°6 : « Travaux d'installation d'un pipe ». Contrat n°323-363

CAHIER DE CHARGE POUR LA REALISATION DE SOUDURE DE 500 ML DE TUYAUX ACIER DE DIAMETRE 500 MM DANS LA PLANTATION A NYOMBE

I – OBJECTIF :

La PHP a acquis des tuyaux acier à souder pour remplacer un tampon de conduite primaire de son réseau d'irrigation dans sa plantation à Nyombé.

Le tronçon à remplacer est d'environ cinq cent mètres linéaires en tuyaux acier diamètre 500mm.

II – NATURE DE LA PRESTATION

La prestation sollicitée ici consiste en :

- 1- Déterrer, découper, retirer et transférer hors de la plantation les cinq cent mètres linéaires de tuyaux à remplacer.
- 2- Transférer, poser, souder et équiper de piquage le cas échéant cinq cent mètres linéaires de tuyaux neufs de remplacement.

Pour la réalisation de ces travaux le prestataire devra fournir tous les consommables nécessaires y compris les groupes de soudure.

Le transfert des tuyaux se fera par un chariot approprié mis à la disposition du prestataire par le maître d'ouvrage. Le chariot sera un tracteur conduit par un ouvrier mis à disposition par le maître d'ouvrage

Tous les engins de levage (palan, pelle, etc) seront fournis par le prestataire.

- 3 – Avant la pose de tuyaux il sera fait un enrobé de produit bitumineux sur le tuyau en deux couches pour assurer la protection de celui-ci contre la corrosion.

Compte tenu de volume et de l'urgence des travaux, vous devrez pouvoir disposer de deux ligne de soudure complètes (poste à souder, meule etc.).

III – INFORMATION SUR L'ENTREPRISE.

Vous devez nous informer sur les travaux similaires que vous avez eu à exécuter. Il serait très utile de nous communiquer la liste des équipements faisant partie de votre atelier de soudure et de votre logistique ainsi que la qualification du personnel devant exécuter le chantier.

Nous aimerions avoir des informations sur votre capacité à réaliser des travaux de soudure en milieu ouvert sur des tuyaux de grand diamètre.

A indiquer obligatoirement dans l'offre :

- **Délais de réalisation ; Accord avec les conditions de règlement de PHP.**

Dispositions générales

Dispositions générales et obligation

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

Limites

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

Traitement des déchets

L'entreprise devra l'enlèvement des gravois (copeaux, emballages, détritux de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées,

tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

Lieu : Village de DEHANE

Objectif

La PHP est actuellement en phase d'extension de ses plantations de bananes à DEHANE. Dans le cadre de ce projet un volet social a été mise en place et il a été décidé d'acheminer l'électricité dans le village de Dehane

Conditions générales

Environnement

- Site : Dehane (à 35 km d'Edéa)
- Pays : Cameroun
- Température max : 40°C à l'ombre
- Température mini : 20°C à l'ombre
- Altitude : 100m
- Humidité relative max : 80%
- Particularité : site exposé à la poussière

Basse tension

L'alimentation électrique se fera à partir d'une ligne M.T. 30 KV monophasée issue du réseau de la société de distribution de l'énergie électrique au Cameroun L'alimentation fournie est une alimentation 3P+T 400VAC dont le régime de neutre est un régime TT à une fréquence de 50 Hz.

Descriptif du projet

Le projet est prévu pour prolonger la ligne électrique en cours de réalisation afin d'alimenter l'ensemble du village de dehane..

Les lignes électriques devant être raccordées au réseau ENEO (ex AES-SONEL), les soumissionnaires devront être agréées par la société ENEO et les installations seront contrôlées et réceptionnées par ENEO.

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre une preuve de leur agrément en cours de validité.

Le descriptif des lots est indicatif, les soumissionnaires doivent faire des propositions avec note de calcul de dimensionnement des différents équipements (câbles, transformateurs, cellules MT, disjoncteurs, parafoudres IACM, Isolateurs).

Nature de la prestation

Les cotations objet de la présente offre, portent sur la réalisation et la fourniture :

- d'une ligne MT monophasée 30KV et le réseau BT associé.

Le raccordement des cases sur le réseau BT ne fait pas partie de la prestation.

Le matériel fourni devra être conformes aux spécifications décrites au paragraphe « Spécifications ».

Détails des sous- lots

Pour les détails se référer au plan fourni en annexe.

Sous lot n°1: Fourniture et installation d'une ligne électrique dans le prolongement de celle en cours de réalisation

- Fournir et installer une ligne MT monophasée avec des tronçons mixtes suivant le descriptif ci-après (se référer à l'annexe jointe) :
 - o TR1 :540 mètres de tronçon mixte 30kv MT avec réseau BT 3P+N pris sur le transformateur situé près de la chefferie. Prévoir le remplacement des poteaux BT par des poteaux MT. Les poteaux BT devront être rendus à la PHP.
 - o TR2 : 1870 mètres de tronçon 30kv MT monophasé.
 - o TR3 : 1040 mètres de tronçon mixte 30kv MT avec réseau BT 3P+N pris sur un transformateur 25kVA à installer en bout de ce tronçon.
 - o TR4 :1090 mètres de tronçon BT 3P+N pris sur le transformateur situé en bout de TR3.
- Fournir et installer un transformateur monophasé 25kVA MT/BT en bout du tronçon TR3.

Sous-lot n°2: Fourniture et installation d'une ligne électrique au niveau du bloc n°3

- Fournir et installer une dérivation MT monophasée de 100 mètres depuis le réseau triphasé d'ENEO existant (tronçon TR7)
- Fournir et installer un transformateur 25kVA monophasé MT/BT en bout du tronçon TR7.
- Fournir et installer une ligne BT 3P+N alimenté par le transformateur situé en bout du tronçon TR7.

- TR5 : 1035 mètres de tronçon BT 3P+N. A noter qu'il faut prévoir la traversée de la route nationale allant sur Kribi.
- TR6 : 675 mètres de tronçon BT 3P+N.

Sous-lot n°3 : Etudes/contrôles des travaux et autres prestation ENEO du des lots 1 et 2
A fournir et chiffrer par ENEO.

Spécifications

Généralités

Les équipements et matériels de réseaux proposés ainsi que la mise en œuvre devront être conformes aux normes ENEO.

Réseau MT

Le réseau (aérien en général) d'une tension de 30KV, sera construit avec du câble Almélec de section adaptée.

Les poteaux bois, traités à l'usine ENEO de BAFOUSSAM ou dans toute autre structure agréée par le MINEE, auront une hauteur de 12m, 11m ou 9m selon les cas.

Les traverses, traitées conformément aux normes ENEO, auront une longueur minimale de 2,40m.

Poste des transformations

Tous les transformateurs seront protégés par des parafoudres. Des dispositifs de protections pour les transformateurs devront être mise en place contre les courts-circuits en MT.

Déroulement

Lors de l'étude et de la réalisation des installations, différentes étapes doivent être contrôlées et validées par ENEO et la PHP. Ces étapes sont (liste non exhaustive) :

- contrôle des plans d'exécutions,
- contrôle déforestation/élagage,
- contrôle des piquetages,
- contrôle des fouilles pour les poteaux,
- contrôle des alignements après levés des poteaux,
- contrôle des terres,
- contrôle du bon fonctionnement des organes manœuvrables,
- contrôle générale avant mise en service,

- contrôle de la bonne exécution du génie civil.

Tant que ces étapes ne sont pas validées, la suite des travaux ne pourra se poursuivre.

Documentation

Toutes la documentation devra être fournie en français sous format informatique (PDF, MS World, MS Excel, ou dxf)

A joindre à l'offre

- 1 preuve d'agrément ENEO en cours de validité,
- 1 note de calcul de dimensionnement des différents équipements,
- les plans de détails des lignes,
- les notices techniques des principaux matériels.

A fournir avant réalisation

Les différents plans de l'installation devront impérativement être approuvés par PHP et ENEO avant fabrication ou installation. L'approbation de PHP ne dégage en rien la responsabilité du soumissionnaire. Devront être fournis

- 1 plan du réseau détaillé faisant apparaître les type de structure, les équipements sur poteaux, la section des câbles utilisés,
- la nomenclature du matériel utilisé (sous format MS Excel de préférence),
- la documentation technique des matériels employés.

A fournir à la livraison

Lors de la livraison du matériel joindre les manuels d'installations, les manuels d'utilisations, les manuels d'entretien, sous format papier et sous format informatique (PDF, MS World, MS Excel, dxf, ou autre)

A fournir après réalisation (tel que construit)

- les documents mis à jour demandés avant réalisation sous format (PDF, MS World, MS Excel, dxf, ou autre) et sous format papier en 3 exemplaires rangés dans un classeur et sous pochettes.

Offre

Les offres doivent être détaillées avec quantitatif des fournitures et prestations assortie des prix unitaires.

Les soumissionnaires devront faire ressortir pour chaque lot les informations ci-après : Délai de livraison, garantie, expérience dans les fournitures similaires.

Atouts :

Meilleurs délais de livraison, preuve d'expérience de moins de 3 ans dans la fourniture ou prestations de matériel ou d'installations d'importance comparable, meilleur garantie du matériel, meilleure fiabilité et uniformisation du matériel

Garantie

Une garantie de 10 ans devra être fournie par les soumissionnaire contre le pourrissement des poteaux et traverses. Si au bout d'un an plus de 5% d'un lot est atteint par le pourrissement alors l'ensemble du lot devra être remplacé et la garantie de 10 ans sera reconduite.

Une garantie de 3 ans de bonne manœuvrabilité des IACM, fusibles MT et disjoncteur haut de poteaux devra également être fournie par les soumissionnaires.

Visite sur place

Avant la remise de l'offre, une visite est obligatoire et fera l'objet d'une attestation de visite.

La visite guidée sur site est prévue le 21/10/2014 à 9h. La confirmation de visite doit être adressée à M sylvain Sebire responsable des installations électrique de la PHP.

DISPOSITIONS GENERALES

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux nécessaires à la construction d'une station de conditionnement à Dehane.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

TRAITEMENT DES DECHETS

L'entreprise devra l'enlèvement des gravois (copeaux, emballages, détritux de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

PRESTATION

OBJET DE LA PRESTATION

L'opération consiste en la réalisation de diverses prestations nécessaires à réalisation d'une station de conditionnement.

Tous les matériaux destinés à la réalisation des ouvrages seront fournis par le ou les prestataires retenus pour les différents lots Ils devront assurer la vérification de leur qualité au moment de leur approvisionnement.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser la mise en place de matériels ou l'utilisation de matériaux s'il juge leur qualité insuffisante.

NATURE DE LA PRESTATION

Sous lot A : Construction d'un hangar

La prestation consiste en la réalisation d'un hangar permettant d'abriter les équipements nécessaires au conditionnement des bananes.

La prestation consiste en la construction d'un hangar métallique de 65 m x 25 m et d'une hauteur maximale de 6 m au faîte et 5 m en façade.

Après implantation, réalisation des fouilles nécessaires et exécution des fondations, la charpente métallique reposera sur une dalle en béton armé. Cette dalle sera sur deux niveaux : un premier de 40 m x 25 m et un second de 25 m x 25 m surélevé de 1,8 m par rapport au premier. La dalle sera surmontée d'une chape lissée pour faciliter le nettoyage et suffisamment dure pour résister aux manipulations des engins de manutention (transpalette électriques et manuels).

La charpente métallique sera réalisée en IPE ou toute autre sujétion. La portée de la charpente sera égale à la largeur de l'ouvrage, aucun poteau interne ne sera

admis. La couverture sera réalisée en tôle bac de 6/10^{ème}. Un bardage sera mis en place en partie haute (2.5 m) sur les deux pignons et sur les façades. Le pignon coté quai de chargement sera prolongé par un auvent d'une longueur de 4 mètres.

L'ensemble de l'ossature et du bardage recevra l'application d'une couche de primaire anti rouille puis l'application d'une couche de peinture de finition.

Un circuit de terre en fond de fouille devra être réalisé et sera raccordé à une barrette de terre.

Cet ouvrage devra être conforme aux normes en vigueur. Une note de calcul de dimensionnement et de choix des éléments de la charpente devra être fournie. Une note de calcul du dimensionnement de la dalle devra être fournie. Le plan de ferrailage et le dosage du béton sont à préciser.

L'offre devra comprendre un dossier de plan complet et un descriptif et quantitatif détaillés sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Délai de réalisation : le sous-lot A devra être réalisé à 100% et réceptionné à Dehané au plus tard le 10 avril 2015.

Sous lot B : Construction des bacs

Afin de procéder aux opérations de dépaillage et de triage, des bacs en béton armé seront réalisés.

Un bac de dépaillage d'une largeur de 22,5 m et d'une longueur de 4 m et d'une hauteur de 0,8 m sera positionné à 5 m du bord de la dalle de premier niveau coté pignon (voir lot n°1) et à 1 m du bord de la façade droite (cf plan).

De l'eau projetée sous pression par un système de rampe de buse permettra la circulation des mains de bananes. La rampe sera placée au début du bac.

Le triage sera réalisé par l'intermédiaire de quatre bacs d'une largeur de 4,4 m d'une longueur de 10 m et hauteur 0,8 m positionné dans le prolongement du bac de dépaillage et séparés avec celui-ci par un caniveau de 50 centimètres. Un caniveau de même dimension sera positionné de l'autre coté du bac. La hauteur intérieur variera de 50 à 70 cm (cf. plan). Ils seront équipés d'une vanne de vidange déversant dans le caniveau aval. Afin d'évacuer l'eau résiduelle, ces deux caniveaux se déverseront dans un troisième de même dimension placé perpendiculairement.

De l'eau projetée sous pression par un système de rampe de buse permettra la circulation des mains de bananes. Les rampes seront au nombre de trois placées au début, au premier et au second tiers du bac.

L'ensemble sera réalisé en béton armé et recouvert de carrelage 20 x 20 de couleur blanche à l'intérieur et à l'extérieur.

Un système de recyclage dont le plan est joint permettra le traitement de l'eau.

L'offre devra comprendre un dossier de plan et un descriptif et quantitatif détaillés sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation des ouvrages. Une note de calcul du dimensionnement des murets devra être fournie. Le plan de ferrailage et le dosage du béton sont à préciser.

Délai de réalisation : le sous-lot B devra être réalisé à 100% et réceptionné à Dehané au plus tard le 30 avril 2015.

Sous-Lot C : Electricité

La station d'emballage sera alimentée par un transformateur MT/BT de 100KVA, ou par un groupe électrogène de 60KVA en cas de coupure secteur

L'alimentation fournie à l'installation est une alimentation 3P+N dont la tension composée est de 400VAC.

Le régime de neutre de l'installation est un régime TT côté BT

Détails des sous-parties des sous-lots

L'ensemble du matériel et des prestations devra respecter les spécifications décrites dans le paragraphe « Spécification ».

Sous-partie c1 : Fourniture et installation de l'alimentation station

- Fournir et installer une liaison allant du local GE à la station en souterrain pour un courant nominal 80A en 3P+N : longueur estimée 100mètres.

Sous-partie c2 : Fourniture et installation d'un TGBT

- Fournir et installer au niveau de la station d'emballage un TGBT dans un coffret ou armoire IP55 composé de:
 - o 1 disjoncteur d'arrivée 80A manœuvrable de l'extérieur
 - o 1 parafoudre de type 2 (réf **A9L16674 de Schneider** ou équivalent) sans disjoncteur de déconnexion. Ce parafoudre sur défaut, doit faire déclencher le disjoncteur de tête

- 1 voyant « défaut parafoudre »
- 1 voyant « présence tension »
- 1 bouton à impulsion pour faire fonctionner un buzzer à intégrer dans le coffret
- 1 Prise 1P+N+T 16A placée sur le côté droit
- 1 Prise 3P+T 32A hypra de Legrand placée sur le côté droit
- Un ensemble de départs 1P+N alimentant des réglettes fluorescentes de 36W. Ces réglettes seront réparties en 2 zones. Chaque zone sera asservie par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
- 1 départs 1P+N 10A « éclairage quai penderie », asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
- 1 départs 1P+N 10A « éclairage quai chargement », asservi par un interrupteur ou par un contacteur piloté par 1 organe de commande situé en face avant.
- Un ensemble de départs 1P+N 16A pour les prises de courant 16A
- 1 départ 1P+N 10A avec déclencheur MSU pour l'alimentation du régulateur de tension du « réseau sensible »
- 1 départ 3P de calibre 32A alimentant les prises 32A
- Un ensemble de départs 3P+N 20A pour l'alimentation de moteurs inférieure à 3kW. Les moteurs auront leurs protection dans un coffret individuel situé à proximité et permettant de les commander
- Un départ 3P+N calibre 40A pour l'alimentation de bureaux et magasins

Sous-partie c3: Fourniture appareillage

- Fournir et installer des réglettes de 36 W pour la zone1 et la zone2.
- Fournir et installer l'éclairage pour le quai penderie et le quai de chargement.
- Fournir et installer les réglettes de 36 W pour « éclairage veilleuse »
- Fournir et installer les prises 16A 1P+N+T et 32A 3P+T

En option les soumissionnaires devront chiffrer des réglettes à led équivalentes à des réglettes 36W

Sous-partie c4 : Liaisons

- Fournir et installer l'ensemble des liaisons entre le TGBT et les différents appareillages.

Remarques:

- les coffrets moteurs sont à installer et il faut prévoir aussi les liaisons entre les moteurs et leur coffret
- Les chambres de traitement seront déjà équipé de coffret et seront alimenté en 3P+T+N

Sous-partie c5: Réseau sensible

- Installer le réseau sensible :
 - o Installation support régulateur tension
 - o Fournir et installer 1 prise clairement identifié « Alimentation Réseau sensible »
 - o Fournir et installer les liaisons entre le régulateur de tension et les différentes prises du réseau sensible
 - o Fournir et installer des prises clairement identifié « Réseau sensible »

Le régulateur de tension est fourni par la PHP.

Les liaisons du réseau sensible devront être séparées des autres liaisons (chemin de câble dédié)

Sous-partie c6 : Fournir et installer les équipements du bureau

- Fournir et installer les équipements nécessaires au bureau :
 - o 1 climatiseur
 - o Des prises de courants 16A 1P+N+T

o L'éclairage

Spécifications

Normes

Les installations électriques devront respecter la norme NFC15-100

Tous les appareils installés devront être conformes CE.

Généralités

Le régime de neutre retenu est un régime TT

Chaque masse métallique constituant l'installation électrique devra être relié à la liaison équipotentielle (fil V/J)

Toute partie active sous tension devra être protégée par un obstacle d'indice de protection IP2x ou par isolation.

Toute connexion de 2 câbles de nature différente devra se faire avec du matériel adapté.

Les cosses ou embouts devront être adaptés à la nature du câble.

Protections

Les dispositifs de protections installés devront tenir compte :

- de l'intensité nominale,
- de l'intensité de réglage,
- du pouvoir de coupure,
- du temps de réponse.

Ces protections devront être réalisés avec du matériel venant du même fabricant afin de garantir le maximum de sélectivité.

Chaque départ devra être protégé en amont par une protection différentielle comme suit

- Prise de courant inférieur ou égal à 32A et éclairage : 30mA
- Autre charge : 300mA

Règle de l'art/ Câblage

Le câblage des armoires ou coffret devront respecter au moins les règles suivantes :

- les arrivées et les départs des câbles se feront par le bas
- toute armoire ou coffret doit comporter un bornier repéré ainsi qu'un répartiteur de masse
- les parafoudres doivent être câblés selon le respect des consignes du fabriquant.
- couleur de fil puissance :
 - Neutre : Bleu
 - Phase1 : Noir
 - Phase2 : Marron
 - Phase3 : Rouge
- couleur commande : interdiction du jaune et du vert
- le câblage doit se faire avec des fils cuivre souple de type H07VK
- tous les fils doivent être sertis d'embouts à chaque extrémité
- le nombre de fil par connexion est limité à 2
- chaque élément doit porter un repère et les fils de commandes doivent être numérotés
- les vis en métal à l'intérieure des goulottes doivent être isolés électriquement

Une réserve de 30% devra être prise en compte

Liaisons

Les câbles devront avoir une section déterminée en fonction :

- des intensités admissibles suivant le mode de pose et la température
- des chutes de tension
- de leur protection amont (surcharge, court-circuit, temps de coupure)

Ils seront de type A 05 VV-U ou U 1000 R02V sauf sous certaines conditions qui doivent être justifié par le soumissionnaire et validé par la PHP.

Chaque phase ne pourra pas être constituée de plus de 4 câbles unifilaires.

Les câbles seront posé selon les situations soit :

- sur chemin de câble type fil galvanisé à chaud avec une protection mécanique au niveau d'endroits exposés à des situations de dégradation (par exemple si le chemin de câble est posé à terre, une protection en bois doit être installé au niveau des lieux de passage)
- soit enterré dans des fourreaux à une profondeur de 0.8m en dessous du sol fini. Une couche de sable ou de terre meuble devra être posé au dessus et en dessous du fourreau, et un grillage d'avertissement devra être déposé au dessus.
- soit en aérien

Dans le cas où il est nécessaire de rallonger des liaisons ou de changer la nature des liaisons, les jonctions devront être mises dans une boite plastique étanche. Pour les liaisons d'alimentations des coffrets ou armoires, chaque liaison devra être placée dans une boite plastique étanche (il est interdit d'avoir plusieurs liaisons dans la même boite).

Les câbles devront être repérés au tenant et à l'aboutissant.

Les chemins de câbles devront être raccordés à liaison équipotentielle via les coffrets de distribution

Eclairage

Les réglettes fluorescentes devront être de 36W ou à led équivalent 36W. Elles devront être conformes CE et **devront être équipées de gaine plastique** afin de se prémunir des éclats de verres dans les produits.

Note de calcul

Les soumissionnaires devront joindre à l'offre les notes de calculs de l'installation.

Ces notes devront être réalisés à l'aide d'un logiciel spécialisé ayant reçu un avis technique UTE pour la norme NFC 15-100.

Ce logiciel peut être Caneco BT, TR-Ciel ou encore Ecodial.

A défaut de logiciel, les notes de calcul peuvent être faites à la main en faisant un détail précis et en joignant les documents qui ont permis de faire ces calculs. Ils devront être faits en respectant la norme NFC 15-100.

Documentation

Toutes la documentation devra être fournie en français sous format informatique (pdf, MS World, MS Excel, ou dxf)

A joindre à l'offre

- schémas unifilaire de l'installation
- note de calcul des installations électriques
- notices techniques des principaux matériels

A fournir avant réalisation

Les schémas électriques de l'installation devront impérativement être approuvés par PHP avant fabrication ou installation. L'approbation de PHP ne dégage en rien la responsabilité du soumissionnaire. Devront être fournis

- les schémas de câblage et l'implantation du matériel dans les armoires
- la face avant de l'armoire
- la nomenclature du matériel utilisé (sous format MS Excel de préférence)
- les notes de calcul de l'installation électrique
- les réglages nécessaires
- la documentation technique des matériels employés

A fournir après réalisation (tel que construit)

- les schémas électriques sous format informatique (pdf ou dxf) et sous format papier en 3 exemplaires en A4. (voir détail dans paragraphe « A fournir avant réalisation »)
- les documentations techniques de l'ensemble des matériels utilisés sous format (pdf, MS World, MS Excel, dxf, ou autre) et sous format papier en 3 exemplaires rangés dans un classeur et sous pochettes

Offre

Les soumissionnaires devront faire ressortir les informations ci-après : Délai de livraison, garantie, qualité et origine du matériel, expérience dans les fournitures similaires.

Les soumissionnaires doivent faire des offres pour l'ensemble de ces lots pour être retenus.

L'offre devra comprendre un descriptif et un quantitatif détaillé sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation de l'installation.

Délai de réalisation : le sous-lot B devra être réalisé à 100% et réceptionné à Dehané au plus tard le 10 mai 2015.

Sous-Lot D : Vestiaires et bureaux

La prestation consiste en la réalisation d'un bloc de locaux. Ces locaux sont destinés à accueillir des vestiaires, des sanitaires et des bureaux.

La prestation consiste en la construction de locaux dont le plan est fourni en annexe. Le bloc, de 17,9 mètres par 8,8 mètres sera composé : de deux vestiaires, d'un bloc sanitaire comportant 6 toilettes et deux douches et d'un bloc de trois bureaux.

Après implantation, réalisation des fouilles nécessaires et exécution des fondations, l'ensemble reposera sur une dalle en béton armé de 10 cm d'épaisseur et sera ceinturé par une terrasse de 1m de large dont l'arête sera renforcée par une cornière.

Les murs d'une hauteur de 2.50 m seront réalisés en parpaing de 15 surmontés d'un chaînage. Ils seront enduits et recouverts de deux couches de peinture. Chaque local comportera une porte en bois pleine.

Les vestiaires et les douches disposeront chacun en partie haute de fenêtres de 1.4m x 0.5m équipée de lame NACO (deux par vestiaire et une par douche). Ces ouvertures seront protégées par des grilles métalliques de sécurité.

Les bureaux disposeront chacun d'une fenêtre de 1.4m x 0.8m équipée de lame NACO recouvertes de grilles antivols.

L'ensemble des parties métalliques sera traité d'une couche d'anti rouille et d'une couche de peinture.

La charpente sera réalisée en bois et un plafond en contre plaqué sera mis en place et enduit de deux couches de peinture. Le plafond et la charpente seront traités contre les insectes. Elle sera recouverte de tôles bacs 6/10^{ème} et débordera au dessus de la terrasse. Le plafond au dessus de la terrasse sera réalisé en tôles lisses.

Un système d'éclairage sera à mettre en place dans chacun des locaux ainsi qu'un circuit de prise dans les bureaux. Les bureaux seront équipés d'une climatisation adaptée au volume de chaque pièce. Un circuit de terre en fond de fouille devra être réalisé et sera raccordé à une barrette de terre. L'installation électrique sera protégée par disjoncteur

différentielle 30 mA et chaque circuit sera équipé de protections adaptées.

Cet ouvrage devra être conforme aux normes en vigueur. Une note de calcul de dimensionnement devra être fournie.

L'offre devra comprendre un dossier de plans et descriptif et quantitatif détaillés sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation des ouvrages. Le plan de ferrailage de la dalle et le dosage du béton sont à préciser.

Sous-Lot E : Equipements

La prestation consiste en la fourniture de différents types de matériel de convoyage. Dans les paragraphes suivants, il est précisé la nature et les caractéristiques techniques de chaque convoyeur. Le plan joint précise le métré de chaque type de matériel.

1 Convoyeurs pour classification, traitement et emballage

Ces convoyeurs sont destinés à la circulation de plateau de 650mm X 950mm transportant les mains de bananes. Ils seront de type à rouleaux libres et équipés de rouleaux en PVC Ø 50 d'une longueur de 600 mm avec axe inox Ø 10 et roulements de manutention bille inox. Le pas des rouleaux sera de 75 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable. Les pieds et les guides seront fournis. L'ensemble disposera d'un dispositif de récupération des égouttures positionné sous les rouleaux.

2 Convoyeurs pour retour plateau vide

Ces convoyeurs sont destinés à la circulation de retour des plateaux de 650mm X 950mm vides. Ils seront de type à rouleaux libres et équipés de rouleaux en PVC Ø 50 d'une longueur de 600 mm avec axe inox Ø 10 et roulements de manutention bille inox. Le pas des rouleaux sera de 150 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable. Ils seront superposés aux convoyeurs de classification et de traitement et les pieds et supports ainsi que les guides seront fournis.

3 Convoyage cartons

3.1 Descente cartons vides

Ces convoyeurs sont destinés à l'alimentation des chaînes d'emballage en cartons vides. Ils assurent la circulation dans la largeur de cartons de 500x400 vides. Ils peuvent être de type à galets plastiques ou de toutes autres sujétions. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable. Les pieds et les guides seront fournis. Ils pourront en partie être superposés au tapis à bande convoyage cartons pleins.

3.2 Tapis à bande

Ces tapis à bande motorisé sont destinés à la circulation de cartons de bananes d'un poids de 18,6 Kg et de dimension de 500x400. La largeur sera de 400 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable. Les pieds et les guides seront fournis.

3.3 Convoyeur à rouleaux

Ces convoyeurs sont destinés à la circulation des cartons de bananes. Ils seront de type à rouleaux libres et équipés de rouleaux en PVC Ø 50 d'une longueur de 400 mm avec axe inox Ø 10 et roulements de manutention bille inox. Le pas des rouleaux sera de 75 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable. Les pieds et les guides seront fournis.

4 Table d'emballage

Cette table est destinée au positionnement du carton. D'une dimension de 650x400, elle sera réalisée ainsi que son ossature en acier inoxydable. Elle sera fixée au convoyeur d'emballage. Les pieds seront fournis.

5 Convoyeurs bananes Savana et troisième catégorie

Ces tapis à bande motorisé sont destinés à la circulation des doigts de bananes Savana et de troisième catégorie. Ils seront positionnés au dessus des bacs de triage et fonctionneront donc en milieu humide. La largeur sera de 400 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable et les pieds et les guides seront fournis. Le dernier tronçon sera incliné de manière à amener la banane directement dans le bac. Les deux tapis seront superposés.

6 Convoyeur déchets

Ce tapis à bande motorisé est destiné à l'évacuation des déchets. Il sera positionné environ 70 à 80 cm au dessus du bac de dépaquetage et fonctionnera donc en milieu humide. La largeur sera de 400 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable et les pieds et les guides seront fournis. Le dernier tronçon sera incliné vers le haut (hauteur environ 2,5 à 3 mètres) de manière à amener la banane directement dans la benne à déchets.

7 Table support balance

Destinée à supporter le plateau (53 cm x 39 cm) de la balance de pré-pesée, cette table sera réalisée ainsi que son ossature en acier inoxydable. D'une hauteur inférieure de 10 cm à celle des convoyeurs, elle possédera des pieds réglables.

Lorsque les convoyeurs, quelque soit leur fonction seront superposés, il est impératif de prévoir un réglage indépendant de la hauteur des deux convoyeurs.

Les systèmes de fixations au sol des différents équipements devront être solidaires de leur châssis.

Délai de réalisation : le sous-lot E devra être réceptionné à Dehané au plus tard le 10 avril 2015.

A indiquer dans l'offre :

- Origine du matériel
- Délais de livraison,
- Garantie du matériel,
- Notices techniques,
- Acceptation des conditions de règlement de PHP.

NB : Le respect des délais sera primordial dans l'évaluation de l'offre pour le lot n°8. Les délais de chaque sous-lot devront être respectés. Le sous-traitant doit être capable de s'engager sur les délais énoncés car des pénalités de retard à hauteur de 1/1000 du montant du marché par jour de retard seront appliquées si besoin.

VOLUME 4.2

MODÈLES D'OFFRE FINANCIÈRE

CONTRATS à PRIX FORFAITAIRES

4.2.1 – Préambule

4.2.2 – Récapitulatif

4.2.3 - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

VOLUME 4.2.1 – PREAMBULE

1. Généralités

1.1 La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (Volume 4.2.3) est la liste, par poste, des prix, représentant la composition du prix total dans un marché à forfait. Cette Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ne déroge en aucune manière à la règle selon laquelle, dans un marché à forfait, le prix total du marché reste fixe, indépendamment des quantités de travaux réellement exécutées.

Les montants dus sont fixés

par exemple: par évaluation du pourcentage des travaux exécutés par rapport aux quantités fermes de chaque poste de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et par application de ce pourcentage au prix forfaitaire du poste concerné

par exemple: par tranches telles que spécifiées dans l'article 49(1)(a) des Conditions Particulières.

1.2 NA

1.3 Les montants provisoires destinés à être utilisés lorsque les travaux sont réalisés en régie (Volume 4.2.4), ne peuvent être utilisés que sur la base d'un ordre de service du Maître d'œuvre conformément aux termes du marché.

2. Spécificités pour les Volumes 4.2.2, 4.2.3 et 4.2.4

2.1 La description du poste figurant dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ne limite en aucun cas les obligations contractuelles à réaliser l'intégralité des travaux décrits par ailleurs.

2.2 Les prix de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire couvrent toutes les dépenses incidentes ou imprévues, ainsi que les risques de toute nature nécessaires à la construction, l'achèvement et l'entretien de l'ensemble des travaux, conformément au marché. A moins que des postes séparés ne soient indiqués dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, les prix incluent tous les coûts concernés pour les différents postes de la Décomposition.

2.3 Les prix n'incluent pas les taxes et droits fiscaux dont l'exonération est explicitement donnée pour le marché. Les taxes et droits fiscaux non-exonérés sont, sauf ceux indiqués séparément dans les présentes Modèles d'offre financière, compris dans le Prix Global et Forfaitaire du marché et dans les différents prix de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et du Tableau des travaux en Régie.

VOLUME 4.2.2 – RECAPITULATIF

Description	Montant EUR/monnaie locale
Total prix à forfait	
Montant provisoire	
PRIX TOTAL	

VOLUME 4.2.3 – DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Poste	Description	Unité	Prix unitaire	Quantités fermes	Prix forfaitaire EUR/monnaie locale
			-	-	
			-	-	
			-	-	
			-	-	
				-	
				-	
				-	
				-	
	Prix forfaitaire total				